

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019 2020





MESSAGE DES DIRIGEANTS

Un nuage noir nommé COVID

La saison 2019-2020 avait tout pour être remarquable. La crise sanitaire qui a brutalement frappé la planète en a décidé autrement, entraînant la fermeture soudaine de notre domaine le 13 mars 2020. Bien que la saison estivale ait apporté son lot d'éclaircies, elle n'a pas suffi à dissiper le brouillard qui plane sur le secteur touristique. Dans ce contexte incertain, Téléverbier a la chance de pouvoir s'appuyer sur une assise financière solide ainsi qu'un personnel solidaire et engagé.

Au moment d'ouvrir le domaine skiable le 9 novembre 2019, nous étions confiants quant à notre capacité à poursuivre nos activités dans le trend des deux exercices précédents et à atteindre de nouveaux records, tant sur le plan des indicateurs financiers, des objectifs quantitatifs, que de la satisfaction générale de nos clients et partenaires. Les préventes s'étaient déroulées à satisfaction, la neige était au rendez-vous, les fêtes de fin d'année ont été exceptionnelles. La suite de la saison s'annonçait idéale. Seule l'inconnue météo/ensoleillement pouvait éventuellement gâcher la fête.

Et puis, dans les derniers jours de décembre 2019, tout le monde a commencé à localiser Wuhan sur la carte de Chine; fin janvier, on n'associait plus seulement Corona à une bière mexicaine; et fin février, toute la Suisse avait pris l'habitude de scruter attentivement les annonces bihebdomadaires du Conseil fédéral.

Le dimanche 8 mars 2020, l'information tombe: les stations voisines de la Vallée d'Aoste ferment jusqu'à nouvel ordre. Sujet du jour entre le CEO et le président: allons-nous accueillir une horde de skieurs transalpins? La semaine qui suit est absolument folle et aboutit à la décision du vendredi 13 mars: la fermeture le jour même des domaines skiabiles, qui n'est qu'une des nombreuses conséquences du semi-confinement décidé à l'échelle du pays.

SOMMAIRE

1 MESSAGE DES DIRIGEANTS

2 FOCUS

5 PORTRAIT

10 RÉTROSPECTIVE 2019-2020

15 RAPPORT FINANCIER



De gauche à droite :
Laurent Vaucher, CEO, Jean-Albert Ferrez, président,
et Christian Burrus, vice-président.

Une fin de saison amère

Ce qui aurait pu être une saison record se termine donc brutalement. Dans les heures qui suivent, la Direction organise la logistique pour le bouclage du domaine et la continuité des opérations en mode télétravail, malgré un nombre conséquent de personnes atteintes du COVID-19. La direction financière émet un profit warning en estimant à 8 MCHF la perte de chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. Les excellentes conditions qui ont marqué les sept semaines et huit week-ends de fermeture nous auraient probablement amenés plus haut encore.

Les mesures gouvernementales, notamment les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), ont contribué à contenir nos charges d'exploitation. En outre, la fermeture imposée du domaine skiable a eu pour effet de diminuer notre consommation d'énergie, les achats de marchandises et diverses charges. Néanmoins, cela n'a compensé que partiellement la perte de chiffre d'affaires.

La saison d'été a été très bonne pour Téléverbier, la clientèle nationale ayant plus que remplacé la clientèle internationale. Il est vrai que l'annulation de la quasi-totalité des événements estivaux laissait la nature et la montagne comme quasi seules activités.

L'automne et le début de l'hiver ont à nouveau été une longue suite d'incertitudes et de rebondissements en vue de la saison en cours. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne sommes certainement pas au bout de nos surprises.

Dans ce contexte particulièrement difficile, dominé par l'incertitude voire la peur, le comportement de l'ensemble du personnel du groupe est à saluer. En effet, le télétravail, les mesures sanitaires à respecter, les fermetures de certains secteurs d'activité ont obligé bon nombre de nos collaboratrices et collaborateurs à s'adapter de façon rapide à ces situations diverses. L'effort fourni par toutes et tous pour affronter cette crise est admirable et nous en sommes très reconnaissants. Par la présente, nous leur adressons nos sincères remerciements.

Les investissements se poursuivent

Bien que cette crise ne soit pas anodine pour Téléverbier, l'assise financière de notre société nous permet de poursuivre notre programme d'investissements. En 2021, nous verrons le

remplacement de la télécabine de Médran 1 par une installation de dernière génération avec des véhicules contenant 10 places assises. Le débit sera ainsi doublé entre Médran et les Ruinettes. Toujours dans l'optique de renforcer l'expérience client, l'enneigement mécanique entre le Lac des Vaux et les Ruinettes sera totalement rénové pour permettre un enneigement plus rapide et moins énergivore.

Cette année 2020 devait nous permettre de marquer le 70^e anniversaire de notre société, qui a vu le jour sous le nom de Télésiège de Médran SA. Le 23 décembre 1950, le télésiège de Médran fut inauguré. Sans refaire toute l'histoire de notre société, force est de constater qu'au travers de ces septante années, à l'instar du domaine skiable, c'est toute une région qui a vécu un essor fabuleux. Malheureusement, le COVID-19 nous a empêchés de célébrer cet anniversaire à sa juste mesure. Nous ne pouvons que souhaiter à Téléverbier de poursuivre son développement sur la même lancée que depuis sa création.

Cette crise a mis en évidence un élément sous-jacent de l'économie de stations telles que la nôtre: une large partie des acteurs – et donc des postes de travail – dépendent de la bonne marche des remontées mécaniques. Cela s'est vu au printemps 2020 avec la fermeture, et cela s'est confirmé au début de cet hiver avec la majorité des acteurs économiques des stations qui ont salué l'engagement de Téléverbier pour maintenir les domaines skiables ouverts. De cette prise de conscience doivent également découler de nouvelles bases de collaboration et de flux financiers avec ces acteurs et avec les collectivités, communes et bourgsoisies.

Depuis quelques années, le Conseil d'administration est composé de 13 membres, ce qui est la limite statutaire. Nous avons décidé d'aligner sur le renouvellement des autorités communales une refonte du Conseil et une réduction de sa taille. Nous voulons ici remercier Mélanie Mento, Eric Balet, Jean-Baptiste Vaudan, François Corthay, Jean-Michel Gaillard, Alexandre Perraudin, Marcus Bratter et Frédéric Véron pour leur engagement et leur disponibilité. Les nouveaux candidats à l'élection au Conseil d'administration seront proposés dans le cadre de la convocation à l'AG.

Au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble du personnel, nous vous remercions pour votre confiance.

« Donner de Verbier une image qui dépasse le ski »

Directrice commerciale de Téléverbier depuis décembre 2014, Carole Moos emmène un département qui englobe le marketing, la restauration et l'hébergement. Des activités variées, mais complémentaires, que cette diplômée de l'Ecole hôtelière de Lausanne conduit avec dynamisme. A l'ère du digital, du tourisme quatre saisons et des exigences sans cesse plus prononcées de la clientèle, les défis ne manquent pas pour faire connaître au public les multiples facettes d'une station connue avant tout pour son formidable domaine skiable.

Vous chapeautez un département commercial qui couvre des domaines très différents. Comment tout cela s'organise-t-il ?

Je gère tous les aspects liés à la vente, à la communication, à la restauration ainsi qu'à l'hébergement. On peut voir cela comme plusieurs branches d'un même arbre. Si chacune a sa part d'autonomie, elles restent toutes rattachées à un tronc commun. Il existe de nombreuses synergies entre ces activités, d'où la logique de les grouper au sein d'un seul et même département.

Quel a été le parcours qui vous a conduite à Téléverbier ?

J'ai toujours été passionnée par le tourisme et l'hôtellerie. Après ma maturité professionnelle commerciale à Brigue, suivie d'une année de stage dans un établissement zurichois, j'ai intégré l'Ecole hôtelière de Lausanne. Cette formation m'a permis d'appréhender aussi bien les aspects liés à l'accueil et à la restauration que ceux relatifs au management et au marketing. J'ai ensuite passé plusieurs années enrichissantes dans différents postes à responsabilité dans le secteur de l'hôtellerie de luxe sur l'arc lémanique, avant de revenir en Valais.

Avec ses différentes dimensions, le poste que vous occupez actuellement concentre finalement tous vos domaines de compétences. Peut-on rêver mieux ?

C'est vrai que je prends énormément de plaisir à exercer ce métier polyvalent. Cette diversité est à la fois une grande source de motivation et un challenge permanent. L'hôtellerie et la restauration sont des domaines très exigeants, où la qualité du service doit être irréprochable. Pour mener à bien l'ensemble de ma mission, j'ai la chance d'être entourée par une équipe solidaire et compétente, qui comprend, en plus de mon assistant, un responsable pour chacun des trois secteurs : l'hébergement, la restauration et le marketing.

Téléverbier a repris la gestion du complexe T-Resort à La Tzoumaz. L'occasion de diversifier l'offre d'hébergement touristique ?

Téléverbier gère des lits depuis de nombreuses années, à l'image du Mont-Fort Swiss Lodge au Châble, classé une étoile, et de la Maison des Ruinettes, qui accueillent chaque hiver des groupes d'amis, des élèves en sortie de classe ou des jeunes en camp de vacances. A La Tzoumaz, le

T-Resort cible un public davantage familial. Doté de 85 appartements flambant neufs pour 492 lits, cet établissement « ski-in, ski-out » trois étoiles s'adresse également aux particuliers et aux groupes. La résidence, qui est idéalement située en face des remontées mécaniques, abrite un bar, un magasin de sport et une école de ski.

De quoi concentrer dans un même lieu toutes les commodités pour le client ?

Tout à fait. Une famille, par exemple, peut voyager léger jusqu'à La Tzoumaz, s'installer dans son appartement tout équipé, puis louer l'intégralité de son matériel chez nous et participer à des cours de ski si elle le souhaite.

La restauration constitue également un aspect de vos prestations. Comment se développe ce secteur en particulier ?

Le département restauration est en constante évolution. Les quatre premiers hivers après mon arrivée, nous avons repris quatre restaurants. Aujourd'hui, nous en gérons une dizaine, qui proposent une offre diversifiée de qualité. Ce chiffre comprend également les buvettes ainsi que notre restaurant d'entreprise, qui

sert quelque 500 repas par jour en haute saison.

Vous avez mentionné l'exigence nécessaire pour répondre aux attentes des clients en matière de restauration. Quels sont les principaux défis à relever?

Bien que la restauration ne constitue pas la majeure partie de notre chiffre d'affaires, elle joue un rôle prépondérant dans la journée du client et son appréciation générale de son séjour chez nous. C'est donc un secteur où nous devons être à l'écoute des besoins, anticiper les attentes et innover sans cesse. Le «manger sain» est une tendance que l'on retrouve aussi en montagne, pas seulement en ville. Le skieur n'a plus forcément envie de manger des croûtes au fromage ou du fast-food. Nous proposons aujourd'hui des cartes variées, avec des plats végétariens, et évolutives selon les saisons. Ajoutez à cela la gestion et la fidélisation du personnel, la modernisation de nos cuisines et l'optimisation des flux avec nos fournisseurs; ce ne sont pas les défis qui manquent pour continuer à faire progresser ce secteur.

Pour remplir les résidences et les restaurants, il faut que la clientèle réponde présent. Le marketing a un rôle important à jouer pour la séduire. Quels canaux de communication privilégiez-vous?

Nous misons beaucoup sur le digital. C'est un canal extrêmement flexible, que l'on peut activer rapidement et qui offre d'excellentes possibilités de segmentation et de personnalisation. Cela passe bien sûr par notre site de réservation en ligne, nos campagnes d'e-mailing ainsi que notre

présence sur les réseaux sociaux. Notre stratégie digitale est au cœur d'un vaste projet lancé fin 2020, qui se déploiera sur les trois prochaines années avec l'objectif d'améliorer à la fois nos outils de gestion interne et l'expérience client.

Utilisez-vous tout de même des supports plus traditionnels?

Même si nous menons surtout des campagnes digitales, qui permettent de mesurer précisément le retour sur investissement, nous comptons aussi sur les annonces presse, les encarts publicitaires dans les magazines et l'affichage. Nous cherchons le bon mix média pour obtenir le meilleur impact auprès de nos publics cibles. A noter également que la vente d'espaces publicitaires se transforme. Les clients et partenaires prestigieux, tels que Carlsberg, Audi ou Hublot, préfèrent désormais une visibilité impactante, sur un écran géant par exemple.

Quels marchés ciblez-vous?

La plus grande partie de notre budget communication est déployée en Suisse, principalement en Romandie. Avec la crise sanitaire que nous traversons, nous cibons également davantage le marché alémanique. A l'étranger, nous nous concentrons sur la clientèle britannique, grâce notamment à notre partenariat avec le mythique club de Liverpool.

Verbier est une station connue mondialement. Est-il encore nécessaire d'en faire la promotion?

Cette notoriété est l'une de nos forces, c'est évident. Mais vous vous trompez si vous pensez qu'elle se suffit à elle-même. Il faut la cultiver. Et plus encore, il faut travailler à donner de Verbier une image qui dépasse le ski. Aujourd'hui, les clients nous rendent visite pour vivre une expérience globale, qui va au-delà de la journée de ski en famille ou entre amis. Cela comprend des nuitées dans nos hébergements, des repas dans nos restaurants, un moment de convivialité après le ski, l'achat d'un cadeau souvenir pour les enfants ou encore des activités comme la luge ou une balade en traîneau. Nous construisons notre offre autour de cette vision d'ensemble.

Le défi, c'est aussi d'attirer du monde l'été. Vous y parvenez?

Notre objectif est de faire de Téléverbier une entreprise profitable dix mois sur douze. Notre chiffre d'affaires progresse d'ailleurs chaque été. C'est le fruit de nos investissements et de l'énergie que nous mettons à développer nos activités durant cette période. L'inauguration en août dernier de la Mont 4 Zipline, l'une des plus hautes tyroliennes du monde, en est un bon exemple.



«Aujourd'hui, les clients nous rendent visite pour vivre une expérience globale, qui va au-delà de la journée de ski. Nous construisons notre offre autour de cette vision d'ensemble.»
Carole Moos, CCO



PORTRAIT



ORGANISATION

Direction



De gauche à droite:

Lionel May - Directeur opérationnel (COO)

Nuno Dias - Directeur financier (CFO)

Carole Moos - Directrice commerciale (CCO)

Laurent Vaucher - Directeur général (CEO)

Gilles Cottet - Directeur STA

Eric Crettaz - Directeur Télé-Thyon

Conseil d'administration



De gauche à droite:

Klaus Jenny - Administrateur *

Mélanie Mento - Administratrice

Jean-Michel Gaillard - Administrateur

Philippe Roux - Administrateur

Jean-Paul Burrus - Administrateur

Christian Burrus - Vice-président et administrateur délégué *

Jean-Albert Ferrez - Président *

Alexandre Perraudin - Administrateur

Eric-A. Balet - Administrateur délégué

Jean-Baptiste Vaudan - Administrateur *

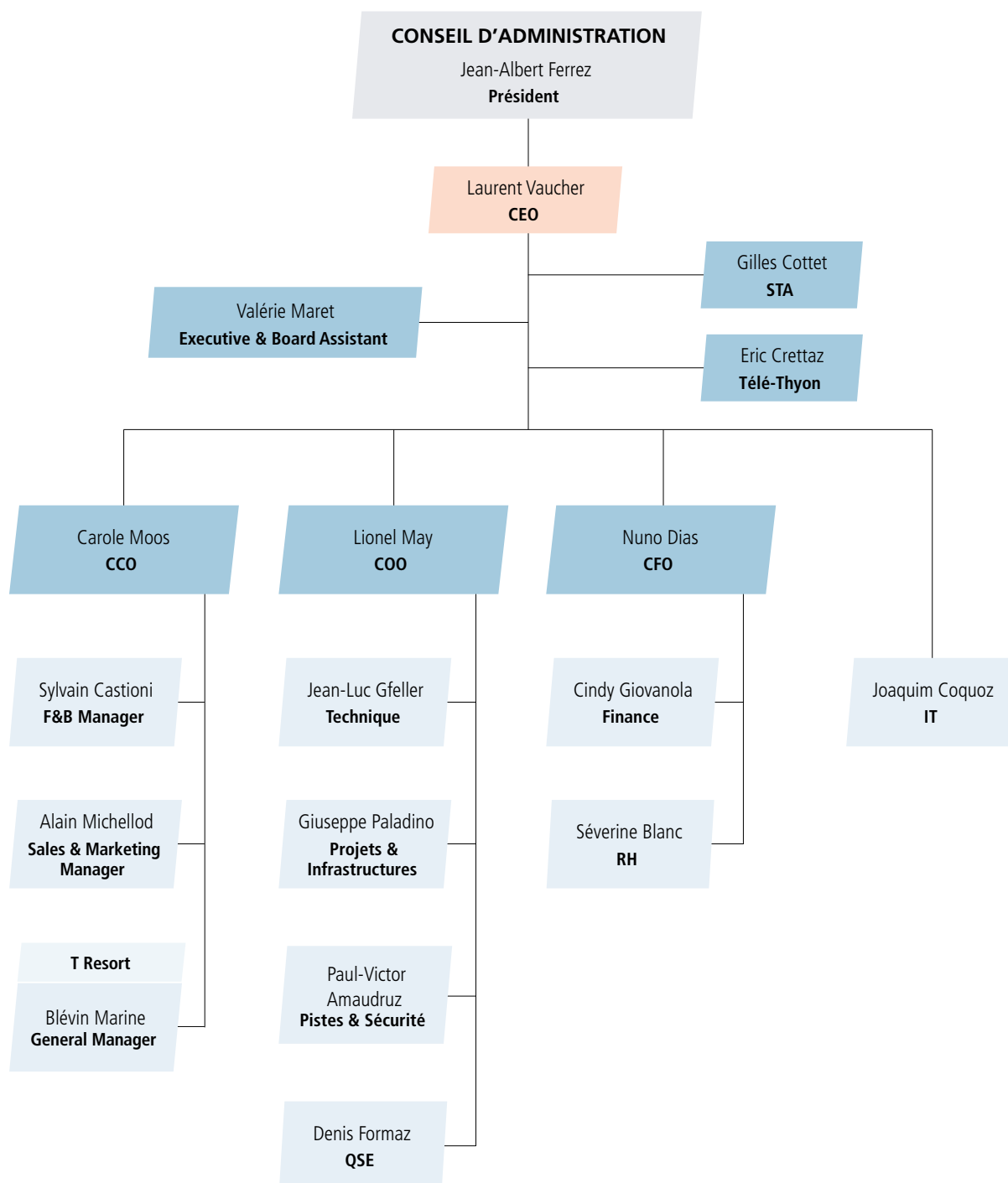
François Corthay - Administrateur

Marcus Bratter - Administrateur

Frédéric Véron - Administrateur

* Membre du Bureau du Conseil d'administration

Organigramme d'entreprise



Organigramme juridique



Chiffres clés de l'exercice 2019-2020

Chiffre d'affaires (en MCHF)	49,4
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) (en MCHF)	16,0
Cash-flow (en MCHF)	15,6
Total des investissements (en MCHF)	7,9
Résultat net (en MCHF)	1,5

Journées skieurs Téléverbier	929 368
Journées skieurs y compris celles provenant des 4 Vallées	1 040 814

Nombre de remontées mécaniques	37
Débit horaire	46 284 pers./h
Surface de pistes balisées	1 160 ha (domaine skiable) 217 ha (surface damée)
Dénivelé à disposition	Entre 1500 et 3300 m
Nombre d'enneigeurs	387

Nombre d'employés annuels	180
Nombre d'employés, y compris saisonniers	421

929 368
journées skieurs
Téléverbier

Soit une baisse de 20% par rapport à l'hiver précédent, en raison de la fermeture prématurée de notre domaine le 13 mars 2020.

63%

La part de notre domaine skiable profitant d'un enneigement mécanique. Cette large couverture nous permet de garantir un enneigement de qualité durant tout l'hiver.

2019

9 NOVEMBRE 2019

La neige et les températures négatives sont au rendez-vous, ce qui nous permet d'ouvrir le domaine skiable. La saison est lancée.

21 DÉCEMBRE 2019

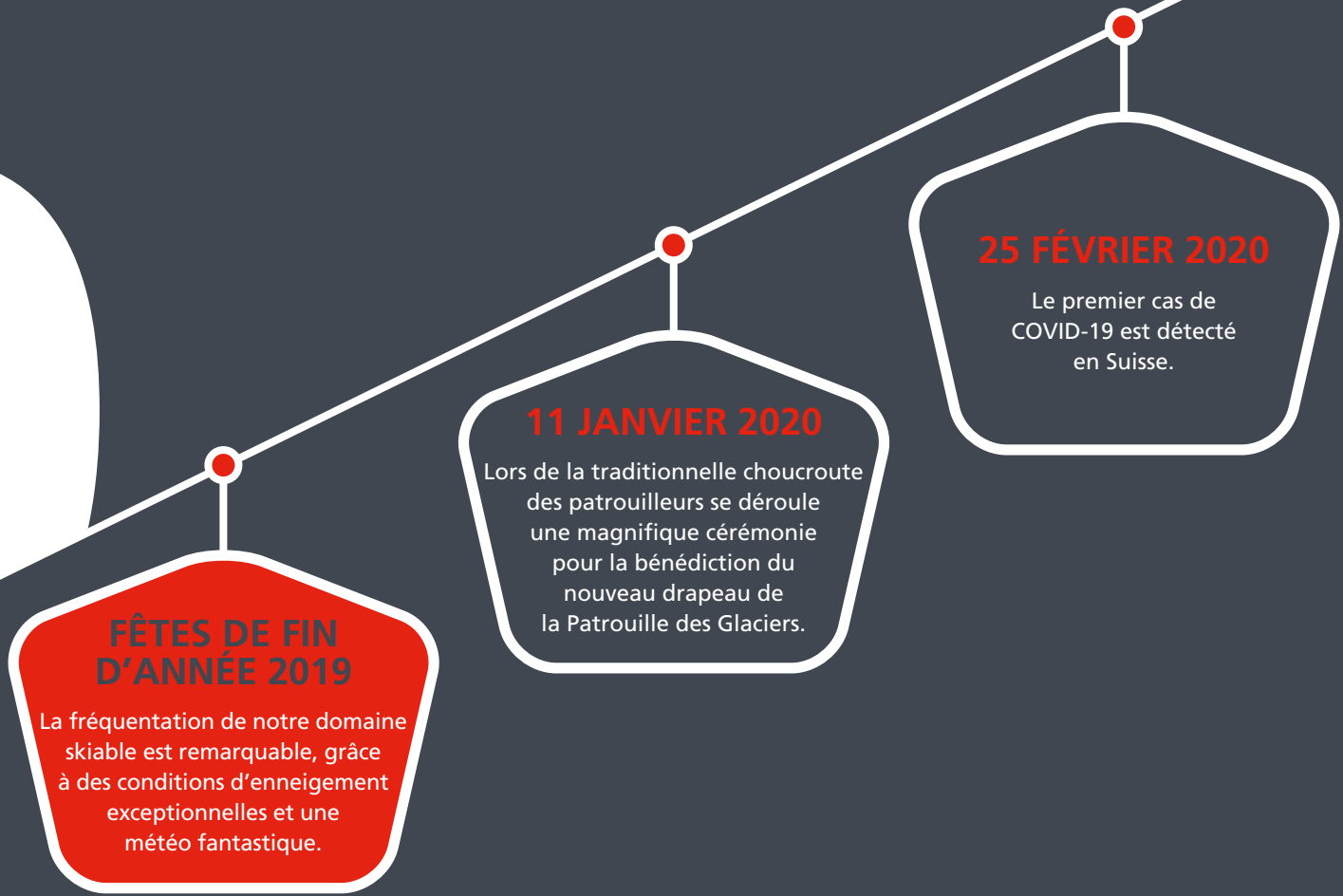
Inauguration du Verbier Express, train circulant tous les samedis et dimanches de Genève au Châble.

FIN DÉCEMBRE 2019

L'apparition d'un nouveau virus à Wuhan, en Chine, est officiellement annoncée.



9



ENNEIGEMENT MÉCANIQUE DU SECTEUR DE LA TZOUMAZ

La dernière phase de l'équipement en enneigement mécanique du secteur de La Tzoumaz est réalisée durant la saison estivale 2020. Toutes les pistes principales sont à présent pourvues d'un système d'enneigement efficient.



2020

8 MARS 2020

Les stations de ski du Val d'Aoste ferment en raison de la pandémie sévissant dans le nord de l'Italie.

13 MARS 2020

Le Conseil fédéral sonne le glas. La Suisse est confinée et les domaines skiables doivent fermer.

AVRIL-MAI 2020

Le télétravail et les mesures sanitaires entraînent de profonds changements dans nos opérations.

DÉVELOPPEMENT EN VUE POUR L'E-COMMERCE

Le Conseil d'administration adopte un programme ambitieux en matière d'e-commerce pour l'ensemble du groupe. Le déploiement de notre nouvelle solution digitale se fera progressivement, avec une mise en ligne de la première phase prévue pour le mois de juin 2021.



DES TRAVAUX D'ENVERGURE POUR 2021

Les autorisations de construire pour le remplacement de la télécabine de Médran 1 et le renouvellement des installations d'enneigement mécanique du secteur Lac des Vaux – Ruinettes sont délivrées. Les travaux liés à ces deux projets se dérouleront en 2021.

2020

SAISON ESTIVALE 2020

Malgré les restrictions en place, et grâce à une météo favorable et aux limitations de voyage à l'étranger les montagnes suisses attirent beaucoup de monde. Téléverbier réalise son record d'affluence en période estivale.

6 JUIN 2020

Le Conseil fédéral autorise l'ouverture des transports à câbles avec l'obligation du port du masque dans les véhicules fermés. La plupart des événements prévus sur la montagne sont annulés.

13 AOÛT 2020

Inauguration de la Mont 4 Zipline. Avec ses 1400 mètres de long, ses 383 mètres de dénivelé et des pointes à plus de 100 km/h, l'installation procure une expérience vertigineuse. Adrénaline et sensations fortes garanties!

AUTOMNE 2020

Une grande incertitude plane sur l'ouverture des remontées mécaniques pour l'hiver 2020-2021. L'autorisation d'exploiter est octroyée moyennant la mise en place de mesures sanitaires très contraignantes.



RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	17
2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES	17
3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	18
3.1 Contrôle interne	18
3.2 Contrôle des comptes	21
3.3 Gouvernement d'entreprise	21
4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019-2020	25
4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2019 au 31.10.2020	25
4.2 Les flux financiers	26
4.3 Perspectives d'avenir	27
5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	28
5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2019-2020	28
5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2018-2019	29
6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE TÉLÉVERBIER SA, À VAL DE BAGNES	30

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. COMPTES CONSOLIDÉS	32
7.1 Compte de résultat global consolidé	32
7.2 Etat du résultat global	32
7.3 Bilan consolidé	33
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés	34
7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	35
7.6 Annexes aux comptes consolidés	36
8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE TÉLÉVERBIER SA, À VAL DE BAGNES	61

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. COMPTES ANNUELS	65
9.1 Compte de résultat	65
9.2 Bilan	66
9.3 Annexes aux comptes annuels	68
9.4 Répartition du résultat au bilan	71
10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE TÉLÉVERBIER SA, À VAL DE BAGNES	72

1. RESPONSABLES DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias

Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA

Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 25 et suivantes) présente un tableau fidèle de la gestion des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Verbier, le 25 février 2021

Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration

Nuno Dias

Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez

Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias

Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

Fiduciaire FIDAG SA

Rue des Cèdres 9
1920 Martigny

Responsable du mandat: Mme Anne-Laure Rey, experte-réviseur agréée. Cette dernière est assistée par M. Jessy Rudaz, également expert-réviseur agréé. Leur mandat a été renouvelé en 2020. Le mandat de l'Organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. CONTROLLING ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1 CONTRÔLE INTERNE

Le Président de votre Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale, qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président – ou le Vice-Président (également Administrateur délégué) en cas d'absence du Président – convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au Président du Conseil d'administration, qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Le Conseil d'administration est assisté par le Bureau du Conseil d'administration, composé de quatre membres, dont le Président du Conseil d'administration et le Vice-Président Administrateur délégué. Le Bureau se réunit pour préparer les thèmes et les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il traite les affaires urgentes entre les séances du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice écoulé, le Bureau s'est réuni douze fois.

Il a été régulièrement consulté par voie de circulation.

Les rémunérations de la direction sont traitées par un Comité de rémunération formé du Président et d'un ou plusieurs membres du Bureau. La rémunération du Président, respectivement du Vice-Président Administrateur délégué, est traitée par les autres membres du Bureau, qui soumettent une recommandation au Conseil.

Le Comité de rémunération siège au moins une fois par année après la clôture des comptes. Le Président et/ou le Vice-Président Administrateur délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le Président et le Vice-Président Administrateur délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3000.-. Exceptés le Président et le Vice-Président Administrateur délégué, qui bénéficient d'une rémunération spécifique, les membres du Bureau perçoivent une indemnité supplémentaire de CHF 3000.-.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.- par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2019-2020 et 2018-2019 figurent en pages 28-29.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent :

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance ;
- le mode d'organisation ;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier ;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- la stratégie de développement ;
- les budgets annuels des investissements du Groupe ;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains ;

- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité;
- tout accord de partenariat;
- l'établissement du rapport de gestion;
- l'établissement des comptes annuels;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations;
- la fiabilité des informations financières;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le Groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le Groupe est actif uniquement en Suisse; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Val de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémece, société dont il est actionnaire à hauteur de 30,77%.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA, dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le Groupe détient en outre des participations minoritaires dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du Groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le Siège assure notamment :

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du Groupe, les ressources humaines;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du Groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le Groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Ce dernier regroupe M. Frédéric Véron, M. Klaus Jenny, Mme Mélanie Mento et M. François Corthay, qui en assume la présidence. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à cinq reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du Groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités, complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le Groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du Groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le Groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler, d'une part, le niveau d'endettement du Groupe et, d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la

Direction générale; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le Groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le Groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le Groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du Président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du Groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont :

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du Groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale, qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants. C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du Groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du Groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du Groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions relatives à la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du Directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes :

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe ; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS ;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme ;
- définir un processus de reporting ;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires ;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière :

- suivi hebdomadaire des recettes ;
- tableau de bord financier mensuel ;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie ;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. A l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Evolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables

Depuis 1974, la fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, 1920 Martigny, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint. Depuis l'exercice 2017-2018, le mandat est sous la responsabilité de Mme Anne-Laure Rey, experte-réviser agréée.

Honoraires de l'organe de révision

Durant l'exercice 2019-2020, sans modification par rapport à l'exercice précédent, le Groupe Téléverbier a versé la somme de CHF 136 994.- au titre d'honoraires de révision comptable à la fiduciaire FIDAG SA.

3.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.3.1 Qualifications et fonctions des membres du Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ

Président, Président du Bureau du Conseil d'administration et membre du Comité de rémunération. Nommé en 2012.

- Né en 1971. Dr ès sciences EPFL. Administrateur indépendant.

Sociétés affiliées	Administrateur	Mayens de Bruson Promotion SA Télé-Thyon SA T-One SA T-Resort SA Les 4 Vallées SA
Autres sociétés	Président	Fondation The Ark Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie
	Gérant	JAFERVAL Sàrl ACAD Académie des Administrateurs Sàrl
	Administrateur	Banque Cantonale du Valais Gas&Com AG BlueArk Entremont SA IdeArk SA TechnoArk SA Air-Glacières SA
	Membre	Conseil de fondation du Verbier Festival Valais Wallis Promotion

CHRISTIAN BURRUS

Vice-Président, Administrateur délégué, membre du Bureau du Conseil d'administration. Nommé en 2000.

- Né en 1959. HEC et Droit à l'Université de Lausanne, MBA à l'INSEAD. Administrateur de sociétés.

Sociétés affiliées	Administrateur	4 Vallées SA Mayens de Bruson Promotion SA T-One SA
Autres sociétés	Président	UNOFI SAS Groupe Burrus Courtage SA
	Vice-président	Qualibroker AG
	Gérant	Granval Management Sàrl AFI ESCA HOLDING Sàrl
	Président et Administrateur délégué	AFI ESCA Luxembourg SA AFI ESCA Holding Courtage SA
	Administrateur	COFIGECO SA Qualibroker Group SA SAM AVANTAGES
	Président du Conseil de surveillance	LSN Assurances SAS UNOFI-Assurances SA
	Membre du Conseil de surveillance	Financière THEMIS SAS

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.

- Né en 1954. Licencié en économie HEC Lausanne. Industriel.

Sociétés affiliées	Administrateur	T-One SA T-Resort SA Chez Dany SA
	Président	Omnia Holding SA Salpa Inc Ecuadorcolat
Autres sociétés	Administrateur délégué	CSCC Compagnie de chocolats et confiseries AG
	Administrateur	Mocaflor SA Groupe Burrus Courtage Arvine Holding SA AFI ESCA HOLDING COURTAGE SA Nice and Green SA
	Gérant	BELCO TRADING SARL

ERIC-A. BALET

Administrateur délégué chargé du développement. Nommé en 2017.

- Né en 1956. Licencié en droit.

Sociétés affiliées	Président	T-One SA Imalp Thyon SA Géosnow SA
	Vice-président	T-Shop Sàrl
Autres sociétés	Administrateur	Télé-Thyon SA Mayens de Bruson Promotion SA
	Gérant	Tzoum'Evasion Sàrl
	Président	Board Management Systems SA Right To Play Friends
	Vice-président	Remontées Mécaniques Suisses
	Administrateur	Pharmalp SA Ulysse Siggen SA Certisoft SA
	Membre du Comité	Fondation Right To Play Switzerland Suisse Tourisme Remontées Mécaniques Valaisannes Valais Wallis Outdoor Association Verbier Freeride Association

MARCUS BRATTER

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2017. Conseiller général de la Commune de Bagnes.

- Né en 1954. Hôtelier et restaurateur.

Autres sociétés	Administrateur unique	Stratalp SA Ruinettes Gestion SA Alpine Hotels SA MacBirch SA
	Vice-président	Société de développement de Verbier
Administrateur	Verbier Promotion SA Membre des commissions marketing et événements de Verbier	

FRANÇOIS CORTHAY

Membre du Conseil d'administration et Président du Comité d'audit. Nommé en 2013.

- Né en 1965. Licencié en économie et gestion d'entreprises. Conseiller communal de la Commune de Bagnes, en charge des finances.

Société affiliée Administrateur de Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur et partenaire de la Fiduciaire Alpina SA et d'Alpina Révision SA

JEAN-MICHEL GAILLARD

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2010.

- Né en 1961. Garde-forestier et président de la Commune de Riddes.
-

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration.

Président du Comité de rémunération et membre du Comité d'audit. Nommé en 2001.

- Né en 1942. Dr en sciences économiques. Administrateur de sociétés.

Autres sociétés Administrateur _____ Maus Frères SA
Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance
Membre _____ Organe de Contrôle de Lombard Odier SCA

MÉLANIE MENTO

Membre du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Nommée en 2012.

- Née en 1975. Experte en Finance et Controlling diplômée. Présidente du Conseil général de la Commune de Bagnes.

Société affiliée Présidente _____ Services Techniques Alpains SA

ALEXANDRE PERRAUDIN

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 2018.

- Né en 1965. Maîtrise fédérale d'entrepreneur en bâtiment. Directeur d'Entreprise Vaudan SA

Autre société Administrateur _____ Entreprise Vaudan SA

PHILIPPE ROUX

Membre du Conseil d'administration. Nommé en 1989.

- Né en 1952. Commerçant. Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier.
-

JEAN-BAPTISTE VAUDAN

Membre du Conseil d'administration et du Bureau du Conseil d'administration. Nommé en 2017.

- Né en 1977. Avocat. Vice-président de la Commune de Bagnes.

Autres sociétés Administrateur _____ SEDRE SA
ALTIS GROUPE SA

FRÉDÉRIC VERON

Membre du Conseil d'administration. Membre du Comité d'audit. Nommé en 2000.

- Né en 1956. Ingénieur mécanicien diplômé de l'EPFL. Directeur général d'un groupe industriel.

Société affiliée Administrateur _____ Mayens de Bruson Promotion SA

Autre société Administrateur _____ Integralco SA

3.3.2 Mandats des membres du Conseil d'administration

	Date de première nomination	Bureau du Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de rémunération
Jean-Albert FERREZ (Président)	30.03.2012	P		M
Christian BURRUS (Vice-Président, Administrateur délégué)	28.04.2000	M		
Eric-A. BALET (Administrateur délégué)	21.04.2017			
Marcus BRATTER	21.04.2017			
Jean-Paul BURRUS	09.04.2010			
François CORTHAY	12.04.2013		P	
Jean-Michel GAILLARD	09.04.2010			
Klaus JENNY	09.03.2001	M	M	P
Mélanie MENTO	30.03.2012		M	M
Alexandre PERRAUDIN	13.04.2018			
Philippe ROUX	09.06.1989			
Jean-Baptiste VAUDAN	21.04.2017	M		
Frédéric VERON	28.04.2000		M	

P: président M: membre

3.3.3 Composition de la Direction

		Entrée en fonction
Directeur général (CEO)	Laurent VAUCHER	2017
Directeur opérationnel (COO)	Lionel MAY	2014
Directrice commerciale (CCO)	Carole MOOS	2014
Directeur financier (CFO)	Nuno DIAS	2018
Directeur STA SA	Gilles COTTET	2005
Directeur Télé-Thyon SA	Eric CRETZAZ	2015

4. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019-2020 (Exercice du 1.11.2019 au 31.10.2020)

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA PÉRIODE 1.11.2019 AU 31.10.2020

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 49,4 millions de CHF, soit une diminution de 13,3% par rapport à celui clos au 31.10.2019.

Les variations se répartissent comme suit :

<i>(en kCHF)</i>	2019-2020	2018-2019	Variation
Remontées mécaniques	35 448	40 297	-12,0%
Autres produits d'exploitation	5 517	6 007	-8,2%
Travaux pour tiers	4 318	5 449	-20,8%
Restauration	4 123	5 250	-21,5%
Chiffre d'affaires	49 406	57 003	-13,3%

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du Groupe avec 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

La saison hivernale 2019/2020 avait débuté le vendredi 9 novembre 2019 et s'était terminée de manière prématurée le vendredi 13 mars 2020, en raison de la fermeture imposée par les autorités fédérales des domaines skiables en raison de la crise sanitaire. Cette dernière intervenait sept semaines et huit weekends avant la fermeture prévue initialement le dimanche 3 mai 2020.

Toutes les activités ont pâti de ce contexte défavorable :

- L'activité remontées mécaniques à 35,5 MCHF enregistre une baisse de 4,9 MCHF;
- L'activité restauration à 4,1 MCHF affiche une diminution de 1,1 MCHF;
- La contribution des services techniques s'établit à 4,3 MCHF en recul de 20,8%;
- Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 5,5 MCHF en retrait de 8,2%.

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du Groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 15,9 millions de CHF, soit une baisse de 12,5% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) augmente en passant de 32,0% à 32,3%.

<i>(en kCHF)</i>	2019-2020	2018-2019	Variation
Domaine skiable	15 385	17 521	-12,2%
Restauration	229	516	-55,6%
Services techniques	339	203	67,0%
	15 953	18 240	-12,5%

4.1.3 EBIT

L'EBIT diminue de 7,4 millions de CHF, notamment en raison de la dépréciation constatée sur le secteur d'activité de la Restauration à hauteur de 4,7 millions de CHF (voir note E.1).

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019	Variation
Domaine skiable	2 751	5 514	-50,1%
Restauration	-5 194	-380	-1266,8%
Services techniques	51	-66	-177,3%
	-2 392	5 068	-147,2%

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2019/2020 s'élève à 1484 kCHF contre 3444 kCHF en 2018/2019.

4.2 LES FLUX FINANCIERS

En 2019-2020, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 15,6 millions de CHF (soit 32% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 7,9 millions de CHF contre 9,1 millions de CHF sur l'exercice précédent.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment:

- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 2,6 millions de CHF;
- le remplacement de commande électrique concernant les télésièges pour 1,7 million de CHF;
- l'achat de trois nouvelles dameuses pour 1,3 million de CHF.

En 2018-2019, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 17,9 millions de CHF (soit 25% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 9,1 millions de CHF contre 10,8 millions de CHF sur l'exercice précédent.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment:

- la réalisation du système d'enneigement mécanique Savoleyres / La Tzoumaz pour 3,8 millions de CHF;
- l'achat de deux nouvelles dameuses pour 1,0 million de CHF.

(en millions de CHF)	2019-2020	2018-2019
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	15,6	17,9
Impôts payés	-0,8	-0,7
Variation du fonds de roulement	-2,4	1,0
Investissements nets liés à l'activité	-7,9	-9,1
Autofinancement disponible	4,5	9,1
Investissements financiers nets	-1,3	1,8
Intérêts payés	-0,3	-0,4
Variation des dettes financières	-1,7	-2,1
Dividendes	0,0	-0,3
Variation de la trésorerie	1,2	8,1

Quelques mots sur la saison en cours (2020-2021)

L'ensemble de la branche du tourisme hivernal a dû se mobiliser fermement afin d'obtenir le feu vert pour l'ouverture des domaines skiables malgré la pandémie. Pour ouvrir les pistes, des plans de protection draconiens ont dû être déployés. L'imposition du port du masque et le respect d'une distance de 1,5 m dans les files permettent de limiter le risque de propagation du virus. Une limitation aux deux-tiers de la capacité maximale des véhicules fermés, arrondie au nombre inférieur, est aussi en vigueur. Cette dernière mesure impacte fortement l'expérience client, car elle limite fortement le débit de certaines installations. La mise en place et la gestion du respect de notre plan de protection génèrent des charges d'exploitation supplémentaires significatives.

Nous avons préparé nos budgets pour la saison en cours en tenant compte de la situation internationale et de l'absence quasi certaine de notre clientèle lointaine. Les restrictions de voyages qui sont apparues durant l'hiver en cours ont pénalisé la venue des clients européens. Verbier est connue pour son haut pourcentage de clientèle étrangère. Nos points de restauration, pour la plupart fermés, hormis quelques-uns fonctionnant en mode « take-away », subissent de plein fouet d'importantes pertes de recettes. Dès lors, la marche des affaires est fortement impactée par la crise actuelle. Conscients de la crise sanitaire, nous nous sommes engagés à fournir les meilleures conditions sécuritaires à notre clientèle. Toutefois, sans la participation de cette dernière, il est très compliqué d'être parfait.

«Grâce au travail acharné de l'ensemble de notre personnel, la vie économique de toute une région (...) peut continuer à fonctionner.»

Dans cette incertitude régnante, nous nous projetons de semaine en semaine. Nous avons l'impression de naviguer à vue dans le brouillard avec un bandeau sur les yeux. En dépit de la volonté d'une certaine presse de nous voir fermer les installations – cette même presse qui prédisait une troisième vague de propagation du virus à cause des stations de ski –, nous constatons que nous pouvons exploiter notre domaine skiable sans augmenter le risque de contamination. Cela nous réjouit et démontre que, grâce au travail acharné de l'ensemble de notre personnel, la vie économique de toute une région, dont les remontées mécaniques constituent la colonne vertébrale, peut continuer à fonctionner.

A plus longue échéance...

Malgré tout, nous constatons de belles fréquentations lorsque la météo et les bonnes conditions d'enneigement sont au rendez-vous. Cela démontre que l'activité des sports de glisse en hiver possède de belles perspectives devant elle. Tout en demeurant prudents, nous espérons pouvoir aborder l'hiver 2021-2022 sans être impactés par la crise actuelle, grâce notamment à la mise sur le marché des différents vaccins. De multiples entreprises souffrent énormément et ont dû revoir leurs plans d'investissements. Ce n'est pas le cas de Téléverbier! En effet, le Conseil d'administration a choisi de poursuivre sa feuille de route.

Durant l'année 2021, les projets suivants seront réalisés:

- Remplacement de l'installation de Médran 1 par une nouvelle télécabine de 10 places qui doublera le débit entre Médran et les Ruinettes.
- Réfection de l'enneigement mécanique depuis le Lac des Vaux jusqu'aux Ruinettes. Cela nous permettra de mieux exploiter les fenêtres de froid afin d'augmenter la garantie de la pratique du ski dès le début du mois de décembre.
- Nouvelle plateforme e-commerce avec une mise en ligne au début de l'été 2021.
- L'Office fédéral des transports (OFT) a accepté d'intégrer la télécabine Le Châble-Verbier en tant qu'installation de transport public. Si certains tenants et aboutissants sont résolus, cette intégration devrait être en vigueur pour l'hiver 2021-2022.

A plus longue échéance, suite à l'acceptation par le Conseil communal et le Conseil général du Val de Bagnes d'une proposition de transaction du foncier des Mayens-de-Bruson, nous remplacerons le télésiège de la Pasay et construirons celui de Chargerat. Le restaurant de la Pasay sera également adapté pour accueillir plus de monde dans un cadre majestueux. Un master plan pour les quinze prochaines années de notre groupe est actuellement en phase de finalisation. Il est basé sur nos trois axes principaux de développement, à savoir:

- Le développement de l'expérience client
- La diversification des activités
- Faire de Téléverbier une entreprise profitable 10 mois sur 12.

Nous avons devant nous de belles perspectives que nous devons, tous ensemble, exploiter de la meilleure façon pour la pérennité de la région.

5. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier, nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Elle définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations suisse et à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2019-2020. A titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2018-2019 sont également indiquées.

5.1 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2019-2020

5.1.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et les administrateurs délégués ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 169 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du conseil d'administration s'élèvent à 4 milliers de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	101
Marcus Bratter	5
Jean-Paul Burrus	5
François Corthay	6
Jean-Michel Gaillard	5
Klaus Jenny	13
Mélanie Mento	11
Alexandre Perraudin	5
Philippe Roux	5
Jean-Baptiste Vaudan	11
Frédéric Véron	6
TOTAL	173

5.1.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1465 milliers de CHF. Celle-ci se décompose de la manière suivante : 1011 milliers de CHF de salaires nets, 274 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 180 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 184 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 121 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2018/2019), 76 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 51 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.2 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LA DIRECTION POUR L'EXERCICE 2018-2019

5.2.1 Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et les administrateurs délégués ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président rentre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle des administrateurs délégués rentre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 190 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du conseil d'administration s'élèvent à 5 milliers de CHF.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	112
Marcus Bratter	5
Jean-Paul Burrus	5
François Corthay	8
Jean-Michel Gaillard	6
Klaus Jenny	15
Mélanie Mento	13
Alexandre Perraudin	5
Philippe Roux	5
Jean-Baptiste Vaudan	13
Frédéric Véron	8
TOTAL	195

5.2.2 Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1543 milliers de CHF. Celle-ci se décompose de la manière suivante : 1049 milliers de CHF de salaires nets, 300 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 194 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par les sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du Groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 178 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 64 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2017/2018), 68 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 45 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE TÉLEVERBIER SA, À VAL DE BAGNES



Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint (pages 28 à 29) de TELEVERBIER S.A. pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2020.

Responsabilité du conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de TELEVERBIER S.A. pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Jessy Rudaz
Expert-réviser agréé

Martigny, le 26 février 2021

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice du 1.11.2019 au 31.10.2020



7. COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice du 1.11.2019 au 31.10.2020)

7.1 COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en kCHF)	Notes	2019-2020	2018-2019
Chiffre d'affaires		49 406	57 003
Autres produits liés à l'activité		1 919	1 311
Total des produits opérationnels	D.2	51 325	58 314
Coût d'achat des matières et fournitures		-3 901	-4 839
Autres charges d'exploitation	D.3	-10 078	-11 760
Impôts, taxes et charges assimilées		-828	-936
Charges de personnel	F.1	-20 565	-22 540
Total des charges opérationnelles		-35 372	-40 075
EBITDA		15 953	18 239
Dotations aux amortissements		-18 345	-13 171
EBIT		-2 392	5 068
Produits financiers		161	181
Charges financières		-412	-444
Résultat financier	G.4	-251	-263
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	B.5	-688	-281
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		-3 331	4 524
Produit/Charge d'impôts	H.1	4 876	-1 051
RÉSULTAT NET		1 545	3 473
- attribuable aux actionnaires de la société mère		1 484	3 444
- attribuable aux intérêts non contrôlants		61	29
Résultat net part du Groupe par action	C.2	1,06	2,46
Il n'y a pas d'effet de dilution.			

7.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en kCHF)	Notes	2019-2020	2018-2019
Résultat net		1 545	3 473
Autres éléments recyclables au compte de résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat global	B.7	60	865
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		30	-187
Autres éléments non recyclables au compte de résultat			
Passifs de prévoyance	F.2	-363	-2 218
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		-200	478
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		1 072	2 411
Revenant aux actionnaires de la société		1 011	2 382
Revenant aux intérêts minoritaires		61	29

7.3 BILAN CONSOLIDÉ

(en kCHF)

	Notes	31.10.2020	31.10.2019
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	E.4	1 527	1 807
Immobilisations corporelles	E.1	130 416	140 510
Participations dans les entreprises associées	B.5	4 288	3 726
Immobilisations financières	B.7	9 739	8 257
Immeubles de placement	E.6	3 212	3 212
Actifs non courants		149 182	157 512
Stocks	D.6	2 810	3 131
Clients et comptes rattachés	D.5	2 360	3 111
Autres actifs courants	D.5	2 948	2 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	15 428	14 211
Actifs courants		23 546	23 074
TOTAL ACTIF		172 728	180 586
PASSIF			
Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		104 592	103 496
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		124 768	123 672
Intérêts non contrôlants		509	358
Total des capitaux propres		125 277	124 030
Engagements retraite et assimilés	F.2	8 218	7 528
Provisions non courantes	E.5	3 222	3 139
Impôts différés - passif	H.2	14 270	19 500
Dettes financières non courantes	G.2	7 225	9 506
Passif non courant		32 935	39 673
Provisions courantes	E.5	110	110
Dettes financières courantes	G.2	2 794	2 291
Fournisseurs et comptes rattachés		2 856	3 675
Autres passifs courants	D.7	8 756	10 807
Passif courant		14 516	16 883
TOTAL PASSIF		172 728	180 586

7.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Notes	2019-2020	2018-2019
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		1 484	3 444
Intérêts non contrôlants		61	29
Charge d'impôts	H.1	-4 877	1 051
Dotations aux amortissements		18 345	13 171
Dividendes reçus de sociétés non consolidées		-95	-95
Autres produits et charges		508	-50
Autres produits et charges financières nets		6	8
Quote-part dans résultat de sociétés associées	B.5	688	281
Plus ou moins-value de cession d'actifs corporels		-795	-297
Coût de l'endettement net	G.4	271	334
Capacités d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts		15 596	17 876
Impôts payés		-759	-682
Intérêts payés		-290	-437
Intérêts reçus		66	85
Variation du besoin en fonds de roulement		-2 426	970
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		12 187	17 812
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-90	-177
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-7 457	-9 239
Acquisitions de filiales, nette de liquidités acquises		-1 150	
Cessions d'immobilisations corporelles		795	309
Investissements nets liés à l'activité		-7 902	-9 107
Acquisitions d'immobilisations financières		-1 455	-236
Dividendes reçus		95	95
Cessions d'immobilisations financières		63	1 895
Investissements financiers nets		-1 297	1 754
Flux de trésorerie liés aux investissements		-9 199	-7 353
Dividendes versés aux actionnaires		-7	-265
Augmentation des dettes financières		522	
Remboursements de dettes financières		-2 281	-2 133
Flux de trésorerie liés aux financements		-1 766	-2 398
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-6	-8
Variation de la trésorerie durant la période		1 217	8 054
Trésorerie nette à l'ouverture		14 211	6 157
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		15 428	14 211

7.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en kCHF)

	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli- dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2018	18 900	1 276	100 299	1 258	121 733	335	122 068
Sortie de périmètre	-	-	-27	-	-27	-6	-33
Affectation de résultats	-	-	1 258	-1 258	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-420	-	-420	-	-420
Dividendes coupons prescrits	-	-	4	-	4	-	4
Transactions avec les actionnaires	-	-	815	-1 258	-443	-6	-449
Résultat net de la période	-	-	-	3 444	3 444	29	3 473
Autres éléments du résultat global	-	-	-1 062	-	-1 062	-	-1 062
Résultat global de la période	-	-	-1 062	3 444	2 382	29	2 411
Capitaux propres au 31 octobre 2019	18 900	1 276	100 052	3 444	123 672	358	124 030
Correction des réserves ⁽¹⁾	-	-	77	-	77	-	77
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	92	92
Affectation des résultats	-	-	3 444	-3 444	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	7	-	7	-	7
Transactions avec les actionnaires	-	-	3 528	-3 444	84	92	176
Résultat net de la période	-	-	-	1 484	1 484	61	1 545
Autres éléments du résultat global	-	-	-473	-	-473	-	-473
Résultat global de la période	-	-	-473	1 484	1 011	61	1 072
CAPITAUX PROPRES AU 31 OCTOBRE 2020	18 900	1 276	103 107	1 484	124 768	509	125 277
Dont réserves distribuables		1 276	93 586				

1 Correction des réserves d'ouverture en raison d'une réserve latente sur immobilisations non constatée dans les comptes consolidés N-1.

7.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES	37
A.1 Référentiel appliqué	37
A.2 Nouvelles normes	37
A.3 Base de préparation	38
A.4 Estimations et jugements comptables	38
SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE	38
B.1 Activités du Groupe	38
B.2 Liste des sociétés consolidées	39
B.3 Variation du périmètre de consolidation	39
B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement	39
B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence	39
B.6 Parties liées	40
B.7 Immobilisations financières	41
B.8 Méthodes de consolidation	41
SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE	42
C.1 Gestion du capital et du dividende	42
C.2 Résultat par action	42
SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES	42
D.1 Produits opérationnels	42
D.2 Détail des produits opérationnels	43
D.3 Détail des autres charges d'exploitation	43
D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité	44
D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants	45
D.6 Stocks	46
D.7 Autres passifs courants	46
D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions	46
D.9 Gestion des risques opérationnels	47
SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	48
E.1 Immobilisations corporelles	48
E.2 Leasings	50
E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties	50
E.4 Immobilisations incorporelles	50
E.5 Provisions	51
E.6 Immeubles de placement	51
SECTION F – RESSOURCES HUMAINES	52
F.1 Effectif et charges de personnel	52
F.2 Engagements de retraite	52
F.3 Rémunération des dirigeants	55
SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS	55
G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie	55
G.2 Dettes financières	55
G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers	56
G.4 Produits et charges financières	58
G.5 Politique de gestion des risques financiers	58
SECTION H – IMPOSITION	59
H.1 Impôts sur le bénéfice	59
H.2 Impôts différés	60
SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	60

SECTION A – PRINCIPES COMPTABLES

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier SA sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les normes dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2019 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe :

- IFRS 9 : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (amendement)
- IFRS 3, IFRS 11 : Réévaluation d'intérêts détenus antérieurement (amendement)
- IAS 12 : Conséquences fiscales liées aux dividendes (amendement)
- IAS 23 : Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif (amendement)
- IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime (amendement)
- IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (amendement)
- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux.
- IFRS 16 : Après une première analyse sommaire, il avait été estimé dans le rapport de gestion 2018/2019 que l'application de la norme, toutes les choses étant égales par ailleurs, le résultat opérationnel courant augmenterait d'environ 50 milliers de CHF étant donné le remplacement de la charge de leasing d'exploitation par l'amortissement des actifs loués. Cette augmentation serait partiellement ou entièrement compensée par une charge d'intérêt plus élevée et l'effet sur le bénéfice net serait non significatif. Le Groupe ayant affiné l'analyse de l'impact de la nouvelle norme au cours de l'exercice 2019/2020 en prenant connaissance des contrats en vigueur, il est arrivé à la conclusion qu'aucun contrat ne répondait à la définition d'un contrat de location au sens de la norme. En effet, la société TELEVERBIER SA est locataire de plusieurs Consortages, Communes et Bourgeoisies pour la mise à disposition de leurs terrains. Les conventions prévoient le droit d'utiliser leurs espaces pour l'exploitation du domaine skiable, mais mentionnent expressément que la société ne peut effectuer de travaux sans l'assentiment des consortages et des propriétaires.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2020 ou ultérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe concernent:

- IFRS 3 : Définition d'une entreprise (amendement), applicable dès le 1^{er} janvier 2020;
- IAS 1 & IAS 8 : Définition du terme «significatif» (amendement), applicable dès le 1^{er} janvier 2020;
- IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence (amendement), applicable dès le 1^{er} janvier 2020
- IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 : Réforme des taux d'intérêt de référence (amendement), applicable dès le 1^{er} janvier 2021
- IAS 1 : Classification des passifs en courant ou non courant (amendement), applicable dès le 1^{er} janvier 2022
- IFRS 16 : Allègements de loyers liés au COVID-19 (amendement), (1^{er} juin 2020)
- IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel (amendement), applicable au 1^{er} janvier 2022
- IAS 16 : Produits accessoires issus d'un actif en construction (amendement), applicable au 1^{er} Janvier 2022
- IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles (amendement), applicable au 1^{er} Janvier 2022

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers, dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous :

- Les estimations de durée d’amortissement sont décrites dans la note E.1 ;
- Les coûts de démantèlement par types d’installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrits dans la note E.5 ;

- La valeur actuelle de l’engagement de prévoyance dépend d’un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d’actualisation (taux d’escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une diminution de l’engagement des régimes de prévoyance. Le taux d’actualisation approprié est déterminé chaque année par le Groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2.

SECTION B – PRÉSENTATION DU GROUPE

B.1 Activités du Groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d’une entité unique, l’ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du Groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Le CEO du Groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d’Administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l’allocation des ressources dans le Groupe.

L’information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne, qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d’activité identifiés sont au nombre de trois et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l’essentiel l’exploitation des remontées mécaniques, la vente d’articles, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d’exploitation et des surfaces d’immeubles dans le cadre d’espaces publicitaires. Elle comprend également l’activité d’école de skis de Tzoum’Evasion Sàrl ainsi que la vente et location d’articles de sport de T-Shop Sàrl.

Restaurants

Cette activité concerne l’exploitation de onze restaurants d’altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable. Le chiffre d’affaires comprend exclusivement la vente de produits de restauration ainsi qu’un service traiteur pour diverses manifestations. Etant prise en charge par les sociétés du Groupe, la restauration du personnel n’est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne :

- un atelier garage pour l’entretien des dameuses de pistes pour des tiers ;
- un atelier de construction métallique ainsi que d’un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d’entretien ;
- l’exploitation d’un magasin de pièces détachées pour l’entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique : le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d’autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			2020	2019	2020	2019
STA Services Techniques Alpins SA	Sembracher	IG	92,47	92,47	92,47	92,47
Tzoum'Evasion Sàrl	Riddes	IG	75,42	50,83	75,42	50,83
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA ⁽¹⁾	Val de Bagnes	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
T-Resort SA ⁽¹⁾	Val de Bagnes	IG	50,00	00,00	50,00	00,00
GeoSNOW SA en liquidation	Sembracher	ME	50,00	50,00	50,00	50,00
Mayens de Bruson Pomotion SA	Val de Bagnes	ME	50,00	50,00	50,00	50,00
Chez Dany SA	Val de Bagnes	ME	33,33	33,33	33,33	33,33
Télé-Thyon SA	Vex	ME	30,77	30,77	30,77	30,77
T-One SA	Riddes	ME	50,00	25,00	50,00	25,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

1 Ces sociétés sont consolidées par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclage des états financiers individuels de toutes les sociétés du Groupe est le 31 octobre à l'exception des Mayens de Bruson Promotion SA (31 décembre).

B.3 Variation du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2019-2020, les comptes de la société T-Resort SA ont été intégrés dans le périmètre de consolidation du groupe Téléverbier suite à la création de la société en date du 18 août 2020 et à la souscription de 50% des parts sociales de la société.

Cette société a été créée afin de compléter l'offre de services de Téléverbier SA en se positionnant sur le marché de l'hébergement et d'acquies des compétences en lien avec ce domaine d'activité. La société T-Resort SA n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2019-2020. Elle débutera ses activités à partir du 1^{er} novembre 2020 en exploitant le bâtiment de T-One SA pour proposer un service d'hébergement à notre clientèle sur le secteur de La Tzoumaz.

La société-mère a également augmenté la participation dans le capital social de sa filiale Tzoum'Evasion Sàrl par l'acquisition de 59 parts sociales (24,59%).

B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le Groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort, détenue conjointement et paritairement avec la société NVRM. Il s'agit d'une entreprise commune au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Valeur des titres au 1^{er} novembre	3 726	4 092
Variation dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	1 250	-85
Dividendes	0	0
Quote-part dans résultat des sociétés mises en équivalence	-688	-281
VALEUR DES TITRES AU 31 OCTOBRE	4 288	3 726

La société-mère a augmenté la participation dans le capital-actions de sa filiale T-One SA par l'acquisition de 25 000 actions (25%) d'une partie liée.

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		AUTRES SOCIÉTÉS	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Chiffre d'affaires	6 120	6 725	1 762	1 052	43	175
Résultat net	168	-84	-590	-1 330	-70	-10
Part au résultat net des sociétés mises en équivalence	142	-26	-295	0	-35	-5
Correction de valeur	0	0	-500	-250	0	0
Part au résultat global des sociétés mises en équivalence	142	-26	-795	-250	-35	-5

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

(en kCHF)	TÉLÉ-THYON SA		T-ONE SA		AUTRES SOCIÉTÉS	
	31.10.2020	31.10.2019	31.10.2020	31.10.2019	31.10.2020	31.10.2019
Actifs courants	1 184	1 284	154	193	153	324
Actifs non courants	19 447	20 025	29 564	30 203	9 201	9 107
Dettes courantes	3 057	3 240	1 156	1 975	13	109
Dettes non courantes	6 638	7 598	29 587	28 856	7 979	7 890
Capitaux propres	10 936	10 471	-1 025	-435	1 362	1 432
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	3 365	3 222	0	0	468	504

Le part au résultat net de mise en équivalence de Télé-Thyon est influencée par le résultat déficitaire de sa filiale Imalp Thyon SA et par une reprise de l'exercice précédent.

Au 31 octobre 2019 et 2020, ce poste comprend les titres des sociétés associées Télé-Thyon SA de 3365 kCHF (N-1 : 3222 kCHF), T-One SA de 455 kCHF (N-1 : 0 kCHF), Chez Dany SA de 425 kCHF (N-1 : 425 kCHF), Mayens de Bruson Promotion SA de 28 kCHF (N-1 : 33 kCHF), ainsi que de la coentreprise GeoSNOW SA en liquidation de 15 kCHF (N-1 : 46 kCHF).

B.6 Parties liées

Le Groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Créances auprès de:	6 396	4 844
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	6 375	4 653
Principaux actionnaires ²	21	13
Dettes envers des:	8 219	7 591
Sociétés consolidées par mise en équivalence ¹	18	0
Principaux actionnaires ²	-17	63
Fondation de prévoyance	8 218	7 528
Revenus pour prestations de service avec des:	1 154	1 095
Sociétés consolidées par mise en équivalence	900	901
Principaux actionnaires ²	254	194
Achats de biens et services auprès de:	1 861	2 101
Sociétés consolidées par mise en équivalence	72	0
Principaux dirigeants	0	0
Principaux actionnaires ²	969	1 231
Fondation de prévoyance	820	870

1 Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à Télé-Thyon SA, Mayens de Bruson Promotion SA et T-One SA.

2 Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes et la famille Burrus.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Prêts à des sociétés mises en équivalence	6 701	5 246
Autres immobilisations financières	3 673	3 637
Actifs financiers disponibles à la vente	12	12
VALEURS BRUTES	10 386	8 895
Provisions	-647	-638
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 739	8 257

Les prêts pour une valeur brute de 6701 kCHF correspondent à des avances aux sociétés Mayens de Bruson Promotion SA de 1690 kCHF (N-1: 1690 kCHF), Chez Dany SA de 618 kCHF (N-1: 593 kCHF), Télé-Thyon SA de 200 kCHF (N-1: 200 kCHF) ainsi qu'à la société T-One SA de 4193 kCHF (N-1: 2763 kCHF).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement 12,85% des titres de la Société NV Remontées mécaniques SA. Une réévaluation à la juste valeur de 60 kCHF a été

effectuée sur la base du dernier rapport de gestion 2019/2020. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés aux sociétés mises en équivalence Chez Dany SA, ainsi que les prêts accordés à l'Association High Five, Thyon Evasion Sàrl et à Télés-Vichères-Liddes SA.

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le Groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ce, quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction

n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

SECTION C – CAPITAL ET DIVIDENDE

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2020, le capital social est composé de 1 400 000 actions d'un nominal de CHF 13,50.

Les objectifs du Groupe en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissement aux actionnaires. Le Groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le Groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes

nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à 25%. Au 31 octobre 2020, le taux d'endettement net est nul comme au 31 octobre 2019. En effet, l'augmentation de la trésorerie, couplée à une diminution des dettes financières, nous permet d'afficher cette bonne performance.

Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2019-2020 du Groupe Téléverbier ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 25 février 2021 qui en a autorisé la publication.

C.2 Résultat par action

(en kCHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Résultat net par action	1,06	2,46
Dividende par action proposé	0,00	0,00
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

SECTION D – DONNÉES OPÉRATIONNELLES

D.1 Produits opérationnels

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services et des ventes de produits liés aux activités ordinaires du Groupe. Il est reconnu lorsque le Groupe transfère le contrôle de biens ou de services promis au client, soit en continu, soit à une date donnée. Le chiffre d'affaires est évalué pour le montant de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange des biens ou services transférés.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Ventes de services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de durée de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment : les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions des partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop et les recettes de l'école de ski Tzoum'Evasion.

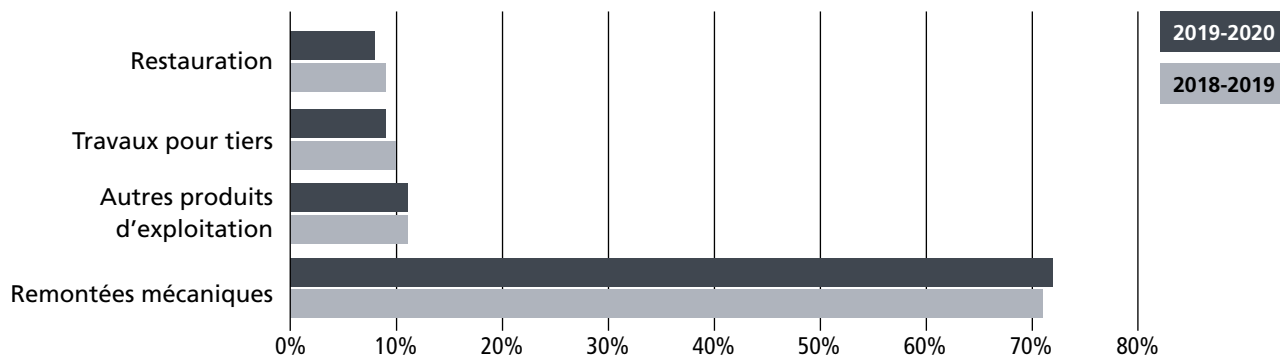
Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité sont composés des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils comprennent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Remontées mécaniques	35 448	40 297
Autres produits d'exploitation	5 517	6 007
Travaux pour tiers	4 318	5 449
Restauration	4 123	5 250
Chiffre d'affaires	49 406	57 003
Autres produits liés à l'activité	1 919	1 311
PRODUITS OPÉRATIONNELS	51 325	58 314

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante :



D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Energie	-2 126	-2 433
Entretien	-2 723	-2 848
Publicité	-1 567	-2 118
Indemnités	-1 210	-1 473
Sous-traitance	-1 073	-1 152
Assurance	-266	-410
Locations	-279	-356
Autres frais généraux	-834	-970
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-10 078	-11 760

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2020 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	35 447	-	-	1	35 448
Autres produits d'exploitation	6 164	18	455	-1 120	5 517
Travaux pour des tiers	647	7	5 777	-2 113	4 318
Recettes des restaurants	-	4 507	-	-384	4 123
Chiffre d'affaires	42 258	4 532	6 232	-3 616	49 406
Autres produits liés à l'activité	1 089	114	34	682	1 919
Produits opérationnels	43 347	4 646	6 266	-2 934	51 325
- Dont opérations inter-secteurs	709	61	1 839	2 609	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-534	-1 447	-1 959	39	-3 901
Autres charges d'exploitation	-10 402	-960	-863	2 147	-10 078
Impôts, taxes et charges assimilées	-770	-23	-39	4	-828
Charges de personnel	-16 256	-1 987	-3 066	744	-20 565
Charges opérationnelles	-27 962	-4 417	-5 927	2 934	-35 372
EBITDA	15 385	229	339	0	15 953
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	-12 634	-5 423	-288	-	-18 345
EBIT	2 751	-5 194	51	0	-2 392
Immobilisations incorporelles et corporelles	125 120	4 126	2 697	-	131 943
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	10 019	-	2 900	-2 900	10 019

31.10.2019 (en kCHF)	Domaines skiabiles	Restauration	Services Techniques	Eliminations inter-secteurs	Total
Remontées mécaniques	40 286	-	-	11	40 297
Autres produits d'exploitation	6 500	49	374	-916	6 007
Travaux pour des tiers	750	18	6 580	-1899	5 449
Recettes des restaurants	-	5 950	-	-700	5 250
Chiffre d'affaires	47 536	6 017	6 954	-3 504	57 003
Autres produits liés à l'activité	763	-	114	434	1 311
Produits opérationnels	48 299	6 017	7 068	-3 070	58 314
- Dont opérations inter-secteurs	577	149	1 720	2 446	-
Coût d'achat des matières et fournitures	-566	-1 878	-2 478	83	-4 839
Autres charges d'exploitation	-11 620	-1 056	-1 026	1 942	-11 760
Impôts, taxes et charges assimilées	-862	-41	-37	4	-936
Charges de personnel	-17 730	-2 526	-3 324	1 040	-22 540
Charges opérationnelles	-30 778	-5 501	-6 865	3 069	-40 075
EBITDA	17 521	516	203	-1	18 239
Dotations aux amortissements	-12 005	-896	-269	-1	-13 171
EBIT	5 516	-380	-66	-2	5 068
Immobilisations incorporelles et corporelles	133 408	6 040	2 869	-	142 317
Immeubles de placement	3 212	-	-	-	3 212
Dettes financières	11 797	-	2 900	-2 900	11 797

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiabiles, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

⁽¹⁾ Se référer à la note E.1 faisant état de la dépréciation constatée sur le secteur d'activité de la Restauration.

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le Groupe applique le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales pour évaluer le montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de leur durée de vie et constituer une provision en conséquence. Les créances ne comportent pas de composante de financement importante.

Pour les créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale mais pour lesquelles il n'existe pas de preuve de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, par portefeuille de créances.

Pour les créances pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, sur une base individuelle.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Créances clients	2 990	3 618
Dépréciations	-630	-507
TOTAL	2 360	3 111

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients brutes par échéance

(en kCHF)

	2019-2020	2018-2019
Non échues	1 867	2 222
Echues à moins de 30 jours	169	308
Echues à plus de 30 jours	954	1 088
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	2 990	3 618

Dépréciations créances clients

(en kCHF)

	2019-2020	2018-2019
Solde au 1^{er} novembre	-507	-442
Dotation	-171	-411
Reprises	0	0
Utilisations	48	346
SOLDE AU 31 OCTOBRE	-630	-507

Autres actifs courants

(en kCHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Autres créances à court terme	2 038	1 943
Créances sociales	308	236
Dépréciations	0	0
Autres créances	2 346	2 179
Charges constatées d'avance	602	442
TOTAL	2 948	2 621

Les créances sociales concernent essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Pièces de maintenance remontées mécaniques	41	42
Marchandises destinées à la vente	280	324
Matières premières, marchandises et fournitures	1 433	1 675
Combustibles et carburants	942	1 089
Marchandises restaurants	471	586
Valeur brute stock	3 167	3 716
Dépréciations	-357	-585
VALEUR NETTE STOCK	2 810	3 131

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinées à la réparation de remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Produits constatés d'avance	4 312	4 972
Autres dettes fiscales et sociales	2 756	3 200
Autres dettes d'exploitation	1 609	2 322
Dettes d'impôts courants	79	313
AUTRES PASSIFS COURANTS	8 756	10 807

Les produits constatés d'avance comprennent au 31.10.2020 pour 3897 kCHF de ventes d'abonnements pour la saison 2020/2021 (contre 4442 kCHF au 31.10.2019).

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges liées à des conventions	968	3 872	15 910	20 750

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

D.9 Gestion des risques opérationnels

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige. Bien que ne s'étant pas matérialisé depuis de nombreuses années, le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

L'environnement économique général

Les services proposés par le Groupe ne faisant pas partie des dépenses impératives, une situation économique morose peut devenir pour les clients une raison de différer leur venue sur les sites du Groupe, ou de diminuer leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par les implications du franc fort sur le prix des prestations touristiques helvétiques. Compte tenu de la tendance de la clientèle à réserver ses séjours de plus en plus tardivement, les prévisions de fréquentation deviennent aussi plus aléatoires pour faire face au risque éventuel de réduction des ventes du fait de l'évolution du contexte économique. Des actions commerciales sont entreprises pour répondre à ces demandes.

Les risques d'accident corporel

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des employés soient victimes d'accidents :

- lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ;
- de type sanitaire, liés notamment aux activités de restauration.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe.

Le Groupe veille à ce que :

- les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la sécurité des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur ;
- les produits, consommables et autres, soient conformes aux normes et règlements en vigueur.

Le Groupe a engagé un responsable Q.S.E. (Qualité Sécurité Environnement), chargé d'améliorer les processus de contrôle. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du Groupe sont exposés aux risques tels qu'incendie, bris de machine, ou événements naturels. Des mesures de prévention et de protection, de type à la fois technique et managérial, sont mises en place. Les experts prévention des assureurs visitent régulièrement les sites du Groupe. Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité.

La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont par exemple les appareils de remontées mécaniques et les systèmes de billetterie des domaines skiables. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Les assurances – couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés du Groupe détenues à plus de 50% ou pour lesquelles le Groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

SECTION E – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissement sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique « Terrains » et sont amorties sur la durée d'usage de cette dernière.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatique et de transport	5 à 6 ans

Si le Groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le Groupe obtient des concessions de l'Office fédéral des Transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Dépréciation constatée sur l'exercice 2019/2020

Les écarts des derniers exercices entre marge d'exploitation attendue et marge d'exploitation effective des restaurants du groupe portaient à croire que certains restaurants d'altitude devaient faire l'objet d'une dépréciation. De plus, il existe des

indices d'obsolescence et de dégradation physique sur certains établissements. Le secteur de la Restauration est une unité génératrice de trésorerie indépendante. Des tests de dépréciation ont ainsi été réalisés sur le secteur d'activité Restauration et ont indiqué la présence d'une dépréciation sur certains actifs de la restauration à constater sur l'exercice 2019/2020.

Comme le stipule la norme IAS 36, il convient de comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur ou la valeur de marché des restaurants d'altitude n'étant pas observable, un calcul de la valeur d'utilité de chaque établissement a été effectué. Pour ce faire, nous avons effectué une actualisation des flux de trésorerie futurs que le groupe s'attend à obtenir de chacun des établissements, sur la base des budgets actualisés des cinq prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour l'analyse est de 7,5% et correspond au coût moyen pondéré du capital comparable au même domaine d'activité et à l'emplacement géographique des établissements.

En finalité, ces tests de dépréciations ont conduit à déprécier certains actifs du secteur d'activité Restauration à concurrence de CHF 4,7 millions, cette charge étant incluse dans les dotations aux amortissements au 31 octobre 2020.

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2019	Acquisitions	Dotations	Dépréciations	Sorties	Reclassements	31.10.2020
VALEURS BRUTES							
Remontées mécaniques	243 137	191			-3 743	3 560	243 145
Installations techniques	87 178	451			-387	5 490	92 732
Matériels et mobiliers	20 465	168			-8 320	293	12 606
Constructions	25 804	127			-791	129	25 269
Matériels de transport	15 746	1 408			-3 897	528	13 785
Terrains	13 568				-1		13 567
Immobilisations en cours	5 338	5 643			-64	-7 500	3 417
Avances et acomptes	8 335	-89				-2 500	5 746
Sous-total des valeurs brutes	419 571	7 899			-17 203		410 267
AMORTISSEMENTS							
Remontées mécaniques	-173 807		-6 239		3 752		-176 294
Installations techniques	-57 322		-3 957	-308	387		-61 200
Matériels et mobiliers	-19 061		-675	-64	8 291		-11 509
Constructions	-14 214		-700	-4 292	847		-18 358
Matériels de transport	-11 414		-1 681	-3	3 897		-9 201
Terrains	-3 243		-45				-3 289
Sous-total des amortissements	-279 061		-13 296	-4 667	17 173		-279 851
TOTAL DES VALEURS NETTES	140 510	7 899	-13 296	-4 667	-30		130 416

(en kCHF)	31.10.2018	Acquisitions	Dotations	Dépréciations	Sorties	Reclassements	31.10.2019
VALEURS BRUTES							
Remontées mécaniques	241 396	242				1 499	243 137
Installations techniques	81 932	385			-14	4 875	87 178
Matériels et mobiliers	19 923	423			-32	151	20 465
Constructions	25 797	5				2	25 804
Matériels de transport	17 085	1 298			-2 637		15 746
Terrains	13 561	7					13 568
Immobilisations en cours	8 404	1 736			-43	-4 759	5 338
Avances et acomptes	6 369	3 743			-9	-1 768	8 335
Sous-total des valeurs brutes	414 467	7 839			-2 735		419 571
AMORTISSEMENTS							
Remontées mécaniques	-167 726		-6 081				-173 807
Installations techniques	-53 585		-3 742		5		-57 322
Matériels et mobiliers	-18 456		-632		27		-19 061
Constructions	-13 597		-619		2		-14 214
Matériels de transport	-12 421		-1 622		2 629		-11 414
Terrains	-3 198		-45				-3 243
Sous-total des amortissements	-268 983		-12 741		2 663		-279 061
TOTAL DES VALEURS NETTES	145 484	7 839	-12 741		-72		140 510

Les principaux investissements de l'année sont détaillés dans les flux financiers au point 4.2.

E.2 Leasings

Le Groupe applique un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous ses contrats de location (leasing), lui demandant de reconnaître les immobilisations et les dettes financières correspondantes au bilan.

Les contrats conclus pour une courte durée et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (équipements informatiques notamment) font exception.

Les immobilisations financées sous forme de leasing sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments : un amortissement (note E.1) et un intérêt (note G.4).

Les immobilisations financées sous forme de leasing sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de 20 220 kCHF au 31 octobre 2020 (22 085 kCHF au 31 octobre 2019). Elles concernent uniquement les remontées mécaniques.

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment ainsi qu'une parcelle de terrain pour un montant de 3432 kCHF au 31 octobre 2020 (3509 kCHF au 31 octobre 2019). Un montant de 910 kCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2020 sans changement par rapport à l'exercice précédent. Des cédules hypothécaires sont disponibles pour une valeur de 13 500 kCHF au 31 octobre 2020.

La valeur des engagements des investissements au 31.10.2020 s'élève à 8918 kCHF (9576 kCHF au 31 octobre 2019). Ces engagements concernent le combimix Esserts-Savoieyres et les travaux d'enneigement sur le secteur de Savoieyres.

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- Logiciels & développements informatiques : 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation : sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement, ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en kCHF)	31.10.2019	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2020
VALEURS BRUTES						
Goodwill	40	16				56
Logiciels	2 032	34		-994	117	1 189
Autres immobilisations incorporelles	3 531					3 531
Immobilisations incorporelles en cours	95	40			-117	18
Sous-total des valeurs brutes	5 698	90		-994		4 794
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 879		-173	994		-1 058
Autres immobilisations incorporelles	-2 013		-196			-2 209
Sous-total des amortissements	-3 892		-369	994		-3 267
TOTAL DES VALEURS NETTES	1 806	90	-369			1 527

(en kCHF)	31.10.2018	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclasse-ments	31.10.2019
VALEURS BRUTES						
Goodwill	40	-	-	-	-	40
Logiciels	1 873	47	-	-	112	2 032
Autres immobilisations incorporelles	3 531	1	-	-	-	3 531
Immobilisations incorporelles en cours	77	130	-	-	-112	95
Sous-total des valeurs brutes	5 521	177	0	0	0	5 698
AMORTISSEMENTS						
Logiciels	-1 639	-	-240	-	-	-1 879
Autres immobilisations incorporelles	-1 817	-	-196	-	-	-2 013
Sous-total des amortissements	-3 456	0	-436	0	0	-3 892
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 065	177	-436	0	0	1 806

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Val de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces dernières se rapportent essentiellement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

En effet, dans le cadre des autorisations de construire octroyées par l'Office fédéral des transports (OFT), il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le Groupe s'engage à démanteler les installations de remontées mécaniques.

Les coûts de démantèlement sont estimés en fonction du type de remontée mécanique, ainsi que des spécificités de chaque

installation, selon une évaluation effectuée et validée par le département Exploitation et le département Finance.

La provision pour démantèlement au 31 octobre 2020 a été dissoute pour la part correspondant à l'ancien télésiège du Grand-Tsai, démantelé en 2020. La dotation à la provision pour démantèlement représente, quant à elle, la part correspondant au nouveau télésiège de remplacement.

Le taux d'actualisation de la provision retenu en 2019/2020 est inchangé par rapport à l'exercice précédent, soit de 3,2%.

(en kCHF)	2020				2019			
	Démantè-lement	Garanties	Litige	Total	Démantè-lement	Garanties	Litige	Total
Solde au 1^{er} novembre	3 027	112	110	3 249	2 971	112	92	3 175
Dotations	20	-	-	20	-	-	18	18
Reprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Utilisations	-33	-	-	-33	-	-	-	-
Effets de l'actualisation des provisions	96	-	-	96	56	-	-	56
Solde au 31 octobre	3 110	112	110	3 332	3 027	112	110	3 249
Dont à moins d'un an	-	-	110	-	-	-	110	-

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019 s'élève à 8548 kCHF. Leur valeur nette comptable au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019 est de 3212 kCHF.

La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées dans les zones concernées sur les communes de Val de Bagnes et de Riddes.

SECTION F – RESSOURCES HUMAINES

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 288 personnes, contre 299 personnes l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 373 équivalents temps plein, contre 388 l'hiver précédent.

(en kCHF)

	2019-2020	2018-2019
Salaires bruts et appointements	-15 771	-18 008
Charges sociales	-3 704	-3 342
Personnel temporaire	-629	-709
Autres charges de personnel	-461	-481
CHARGES DE PERSONNEL	-20 565	-22 540

Le Groupe, touché par la crise du COVID-19, a perçu des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) d'un montant de 1879 kCHF sur l'exercice 2019/2020.

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du Groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements, étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du Groupe en résultant, ainsi que la charge de prévoyance, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ en retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée au Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) depuis le 1^{er} janvier 2015. Un nouveau plan de prévoyance a été ratifié en 2018.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP). Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP « en assurance complète » est considérée comme étant à prestations définies (defined benefits) au sens d'IAS 19 pour les raisons suivantes :

- en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions;
- le montant des primes de coût et de risque varie.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Taux d'actualisation	0,20%	0,30%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Evolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	9,3 années	9,2 années

La table générationnelle utilisée au 31 octobre 2020 et 2019 pour le calcul actuariel est la table « LPP2015 ».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

(en kCHF)	31.10.2020		31.10.2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
63 ans	80%	80%	80%	80%
64 ans	80%	100%	80%	100%
65 ans	100%	-	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Coût des services rendus	1 069	974
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	91	236
Coûts administratifs	55	62
Coût des services passés	0	-244
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-68	-189
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ EN RÉSULTAT	1 147	839
Dont coût du service et charges administratives	1 124	791
Dont charges d'intérêts nettes	23	48

Charges de prévoyance comptabilisées dans les autres éléments du résultat

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Ecart actuariel lié à l'expérience	315	-823
Ecart actuariel lié aux hypothèses financières	570	3 488
Ecart actuariel lié aux hypothèses démographiques	0	0
ECARTS ACTUARIELS (PROFIT) / PERTE	885	2 665
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-521	-448
COÛT DE PRÉVOYANCE COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT	363	2 218

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Obligations de prévoyance	31 387	30 186
Juste valeur des actifs du régime	-23 169	-22 658
ENGAGEMENT (ACTIF) DE PRÉVOYANCE RECONNU AU BILAN	8 218	7 528

Evolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Obligations nettes de prévoyance au 1^{er} novembre	7 528	5 342
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	1 147	838
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	363	2 218
Cotisations de l'employeur	-820	-870
OBLIGATIONS NETTES DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	8 218	7 528

Evolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1^{er} novembre	30 185	28 825
Ecart actuariel (profit) / perte	885	2 665
Cotisations des participants au régime	327	225
Coût des services rendus	1 069	974
Cotisations des employés	655	672
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	91	236
Coûts administratifs	55	62
Coût des services passés	0	-244
Prestations payées	-1 880	-3 230
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS DE PRÉVOYANCE AU 31 OCTOBRE	31 387	30 185

Evolution des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} novembre	22 658	23 484
Cotisations des participants au régime	327	225
Contributions de l'employeur	820	870
Cotisations des employés	655	672
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	521	448
Intérêts sur actifs du régime	68	189
Prestations payées	-1 880	-3 230
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 OCTOBRE	23 169	22 658

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2020			31.10.2019		
	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	TOTAL
Contrats d'assurance	-	19 736	19 736	-	19 216	19 216
Liquidités	3 432	-	3 432	3 542	-	3 442
Total	3 432	19 736	23 168	3 542	19 216	22 658

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	32 075	30 849
Diminution d'un an de l'espérance de vie	30 663	29 491
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	28 686	27 619
Diminution 0,5%	34 492	33 143
Evolution des salaires		
Augmentation 0,5%	31 542	30 336
Diminution 0,5%	31 228	30 064

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Rémunérations de la Direction	1 191	1 243
Charges sociales de la Direction	274	300
Total Rémunération de la Direction	1 465	1 543
Rémunérations du Conseil d'administration	169	190
Charges sociales du Conseil d'administration	4	5
Total Rémunération du Conseil d'administration	173	195

SECTION G – FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
Comptes à vue	15 211	13 984
Caisse	217	227
TOTAL	15 428	14 211

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus.

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classés dans les passifs courants, à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)	31.10.2020	31.10.2019
DETTES FINANCIÈRES		
Crédits-bails (part lg terme)	7 225	9 506
Crédits-bails (part ct terme)	2 257	2 191
Autres emprunts et dettes assimilées (ct terme)	499	43
Intérêts courus (ct terme)	38	57
Dettes financières	10 019	11 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-15 428	-14 211
DETTE NETTE	-5 409	-2 414

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasings dont les taux sont fixés pour la durée du contrat. La juste valeur des dettes financières n'est pas matériellement différente de leur valeur au bilan. La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Afin d'assurer ses liquidités, la société STA Services Techniques Alpins SA, touchée par la crise du COVID-19, a pu bénéficier de crédits transitoires garantis par la Confédération à hauteur de 500 kCHF. Le montant ouvert à la date du bilan se monte à 450 kCHF.

Les crédits COVID-19 sont gérés en tant que compte à découvert sur un compte commercial libellé en francs suisses. Le taux d'in-

térêt s'élève actuellement à 0,0% net. Le Département fédéral des finances adapte ensuite le taux d'intérêt fixé aux évolutions du marché une fois par an, le 31 mars. Les crédits accordés doivent être entièrement remboursés au bout de huit ans. À titre exceptionnel, les crédits COVID-19 peuvent être remboursés et résiliés à tout moment avant son échéance. A noter que les crédits COVID-19 excluent le financement d'investissements dans des actifs immobilisés non nécessaires à l'exploitation, de distribution de dividendes, de remboursements d'apports en capital ainsi que de remboursement de prêt d'actionnaires.

Le taux moyen des dettes financières 2019-2020 est de 2,53% contre 2,47% pour l'exercice précédent.

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Moins de 1 an	2 257	2 191
De 1 à 5 ans	5 396	6 578
Plus de 5 ans	1 828	2 904
TOTAL	9 481	11 673

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers :

- les obligations ;
- les titres de participations (dans lesquelles le Groupe détient moins de 20%);
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir

de la date de clôture de l'exercice. Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du Groupe.

de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, les variations ne sont désormais plus recyclables au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le Groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations :

- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables);
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs.

Valeurs comptables au 31.10.2020 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	154	3 519	-	3 673
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	6 108	-	-	6 108
Créances d'exploitation	D.5	2 360	-	-	2 360
Autres créances à court terme*	D.5	2 346	-	-	2 346
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	15 428	-	-	15 428
TOTAL		26 396	3 531		29 927
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	499	499
Crédits-bails	G.2	-	-	9 482	9 482
Intérêts courus	G.2	-	-	38	38
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	7 299	7 299
TOTAL		0	0	17 318	17 318

Au 31 octobre 2020, il existe pour 3440 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2019/2020.

Valeurs comptables au 31.10.2019 <i>(en kCHF)</i>	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Autres immobilisations financières	B.7	177	3 637	-	3 814
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	4 653	-	-	4 653
Créances d'exploitation	D.5	3 111	-	-	3 111
Autres créances à court terme*	D.5	2 179	-	-	2 179
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7	-	12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	14 211	-	-	14 211
TOTAL		24 331	3 649	0	27 980
PASSIFS FINANCIERS					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2	-	-	43	43
Crédits-bails	G.2	-	-	11 697	11 697
Intérêts courus	G.2	-	-	57	57
Dettes d'exploitation et autres dettes*		-	-	9 198	9 198
TOTAL		0	0	20 995	20 995

Au 31 octobre 2019, il existe pour 3380 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base du dernier rapport de gestion 2018/2019.

* A l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.

** Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Charges d'intérêts sur leasings	-268	-333
Charges d'intérêts sur autres emprunts	-3	-2
Produits de trésorerie	0	1
Coût de l'endettement net	-271	-334
Dividendes & intérêts	95	95
Effets de l'actualisation	-96	-57
Autres charges financières	-45	-52
Autres produits financiers	66	85
RÉSULTAT FINANCIER	-251	-263

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le Groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2019-2020, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 52 kCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 63 kCHF.

Le Groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change

Les activités du Groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)

Le Groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédits significatifs :

- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3 ;
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients ;
- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du Groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2020, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 12 000 kCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique

En cas de litige, La Direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

SECTION H – IMPOSITION

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi:

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Impôts courants	-525	-733
Impôts différés	5 401	-318
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE	4 876	-1 051

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	146,38%	23,23%
Résultat opérationnel	-2 392	5 068
Résultat financier	-251	-263
Quote-part dans les entreprises associées	-688	-281
Résultat avant impôts	-3 331	4 524
Impôt sur le bénéfice au taux moyen effectif du groupe	4 876	-1 051
RÉSULTAT NET	1 545	3 473

(en kCHF)	2019-2020	2018-2019
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	20,13%	21,57%
Charge théorique d'impôt	671	-976
Effets impôts exercices précédents	4 310	-
Effets des sociétés associées	-104	-75
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	4 876	-1 051

La réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) est entrée en vigueur au niveau fédéral le 1^{er} janvier 2020 à la suite de son adoption en votation populaire en mai 2019. Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette RFFA au niveau cantonal, le Conseil d'Etat valaisan a décidé en septembre 2020 d'abaisser progressivement ses taux d'imposition avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

(en kCHF)	2020	2021	2022
1 ^{er} palier	11,89% jusqu'à 150 000	11,89% jusqu'à 200 000	11,89% jusqu'à 250 000
2 ^e palier	20,13% à partir de 150 000	18,57% à partir de 200 000	16,98% à partir de 250 000

Le Conseil d'administration retient l'hypothèse qu'il n'y aura pas de dissolution de réserve latente en 2021. Cette décision provoque l'abaissement du taux d'impôt applicable de 21,57% à 16,98% et la reconnaissance d'un crédit d'impôts différés de CHF 5,4 mios sur le résultat de l'exercice 2019/2020.

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante :

(en kCHF)	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 31 octobre 2018	19 393	82	19 475
Comptabilisé au compte de résultat	274	42	316
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-291	-291
Au 31 octobre 2019	19 667	-167	19 500
Comptabilisé au compte de résultat	-5 066	-334	-5 400
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		170	170
Au 31 octobre 2020	14 601	-331	14 270

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance et l'impôt différé sur la réévaluation des titres évalués à la juste valeur.

SECTION I – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 25 février 2021, date d'approbation par le Conseil d'administration pour la publication des comptes consolidés, le Groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

Crise sanitaire liée au COVID-19

Téléverbier SA a pu ouvrir son domaine skiable dès le 31 octobre 2020, pour le plus grand bonheur de notre clientèle indigène, la clientèle étrangère étant largement empêchée de rejoindre la station de Verbier. Malgré cette ouverture précoce, la saison en cours s'avère compliquée en raison du plan de protection contre le COVID-19 qui génère des charges d'exploitation supplémentaires. De plus, la fermeture des points de restauration depuis le 27 décembre est lourde de conséquence pour notre société. Toutefois, la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE TÉLÉVERBIER SA, À VAL DE BAGNES



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de TELEVERBIER S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le bilan consolidé au 31 octobre 2020, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 32 à 60) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au 31 octobre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2020, la rubrique «Immobilisations corporelles» s'élève à KCHF 130'416 sur un total de bilan de KCHF 172'728. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1er janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Des provisions sont constituées pour prendre en considération l'obligation légale de démanteler les installations à la fin de leur utilisation. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. Les hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des provisions pour démantèlement ont été évaluées et leur comptabilisation a été examinée.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport

avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.

- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

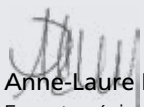
Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

FIDUCIAIRE FIDAG SA


Anne-Laure Rey
 Experte-réviser agréée
 Réviseur responsable


Jessy Rudaz
 Expert-réviser agréé

Martigny, le 26 février 2021

Exemplaire numérique

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Exercice du 1.11.2019 au 31.10.2020



9. COMPTES ANNUELS

(Exercice du 1.11.2019 au 31.10.2020)

9.1 COMPTE DE RÉSULTAT

EBITDA	2019-2020	En %	2018-2019	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	434 559	1,0%	561 028	1,1%
Produits des ventes de biens	4 193 072	9,4%	5 399 251	10,5%
Produits des ventes de services	39 770 288	89,6%	45 675 721	88,5%
Chiffre d'affaires	44 397 920	100,0%	51 635 999	100,0%
Production immobilisée	328 021	0,7%	396 096	0,8%
Total des produits d'exploitation	44 725 941	100,7%	52 032 095	100,8%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de matières et de marchandises	1 644 397	3,7%	2 096 495	4,1%
Autres charges d'exploitation	11 107 409	25,0%	13 391 242	25,9%
Impôts, taxes et charges analogues	577 859	1,3%	646 803	1,3%
Frais de personnel	16 233 674	36,6%	18 113 517	35,1%
Total des charges d'exploitation	29 563 339	66,6%	34 248 058	66,3%
EBITDA	15 162 602	33,9%	17 784 038	34,2%
Dotations nettes aux amortissements*	12 331 869	27,6%	14 001 942	27,1%
Dotations nettes aux provisions*	263 441	0,6%	306 300	0,6%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 567 292	5,9%	3 475 796	6,7%
Produits financiers	197 691	0,4%	216 227	0,4%
Charges financières	-289 444	-0,7%	-336 964	-0,7%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 475 539	5,8%	3 355 059	6,5%
Produits et charges hors exploitation	772 880	1,5%	312 232	0,6%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	7 001	0,0%	3 510	0,0%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 255 420	7,3%	3 670 801	7,1%
Impôts directs	-727 448	-1,6%	-968 400	-1,9%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 527 972	5,7%	2 702 401	5,2%

* Cf détail en annexe

9.2 BILAN

ACTIF

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	13 921 592	13 249 702
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 270 000	1 807 361
Autres créances à court terme*	2 482 442	1 738 692
Stocks	1 066 013	1 270 818
Actifs de régularisation	579 088	416 865
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 319 135	18 483 438
ACTIF IMMOBILISÉ		
Prêts rattachés aux participations*	8 758 000	7 356 500
Autres titres immobilisés*	2 534 395	2 534 395
Prêts	154 000	217 000
Autres immobilisations financières*	5 000	5 000
Immobilisations financières	11 451 395	10 112 895
Participations*	6 177 881	4 803 296
Participations	6 177 881	4 803 296
Terrains	11 893 714	11 895 575
Constructions	3 072 658	7 829 656
Installations techniques	15 820 415	11 026 881
Autres immobilisations corporelles	5 288 835	5 292 731
Immobilisations en cours*	3 405 270	5 367 212
Avances et acomptes*	5 746 758	8 335 817
Immobilisations corporelles	45 227 650	49 747 872
Concessions, brevets, logiciels	85 774	49 374
Autres immobilisations incorporelles	1 192 069	1 368 944
Immobilisations incorporelles	1 277 843	1 418 318
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	64 134 769	66 082 381
TOTAL DE L'ACTIF	83 453 904	84 565 819

* Cf détail en annexe

PASSIF

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	3 531 200	4 076 061
Dettes portant intérêt à court terme	2 295 495	2 226 934
Dettes fiscales et sociales*	2 004 706	2 348 879
Autres dettes à court terme*	1 909 406	2 049 790
Passifs de régularisation	4 278 231	4 979 984
Capitaux étrangers à court terme	14 019 038	15 681 648
Dettes portant intérêt à long terme	7 224 751	9 502 524
Provisions pour risques et charges	7 779 324	7 478 830
Capitaux étrangers à long terme	15 004 075	16 981 354
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	29 023 113	32 663 003
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Résultats reportés	22 276 560	19 574 156
Résultat de l'exercice	2 527 972	2 702 401
Réserves facultatives issues du bénéfice	24 804 532	22 276 557
TOTAL CAPITAUX PROPRES	54 430 791	51 902 816
TOTAL DU PASSIF	83 453 904	84 565 819

* Cf détail en annexe

9.3 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). A défaut d'indications contraires dans leur libellé, les dettes ne portent pas intérêt.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Immobilisations en cours	3 405 270	5 367 212
Avances et acomptes	5 746 758	8 335 817
Au 31 octobre 2020, ces rubriques incluent notamment:		
- 4.7 millions de CHF à titre d'acompte sur l'installation électromécanique Combimix Esserts Savoleyres		
- 1.0 millions de CHF au titre des travaux pour le renouvellement du TSK du Grand-Tsai		
Prêts rattachés à des participations	8 758 000	7 356 500
Prêts envers d'autres sociétés du groupe	8 245 500	7 356 500
Dont prêt en postposition envers une société du groupe	500 000	250 000
Autres immobilisations financières	5 000	5 000
Au 31.10.20, Le prêt aux 3Rocs a été remboursé partiellement. La dernière tranche sera remboursée sur l'exercice 2020/2021.		
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services	1 270 000	1 807 361
dont:		
Créances envers les actionnaires	0	12 231
Créances envers d'autres sociétés du groupe	461 060	351 427
Provision pour perte sur débiteurs	633 484	576 605
Provision sur stocks	512 000	610 000
Autres créances à court terme	2 482 442	1 738 692
Dont:		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	1 080 138	597 041
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	3 531 200	4 076 061
Dont:		
Dettes envers les actionnaires	760	54 960
Dettes envers d'autres sociétés du groupe	1 006 792	1 134 550
Dettes fiscales et sociales	2 004 706	2 348 879
Dont:		
Dettes fiscales et sociales envers les actionnaires	0	7 428
Autres dettes à court terme	1 909 406	2 049 790
Dont:		
Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	26 175	176 717
Indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT)	1 751 865	0
Dotations nettes aux provisions		
Suite à l'accord du service des Contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes a été comptabilisée pour un montant de 3.9 millions de CHF.		

Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), les informations liées aux indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction ne doivent plus figurer dans l'annexe aux comptes annuels. Désormais, les sociétés cotées doivent faire cet exercice dans un rapport de rémunération distinct qui est inclus dans le présent rapport annuel.

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Dissolution nette de réserves latentes	5 398 223	0
Nombre de collaborateurs		
Emplois à plein temps en moyenne annuelle		
Plus de 250 emplois à plein temps durant la saison d'hiver		
Autres titres immobilisés		
NV Remontées mécaniques SA, Nendaz		
4669 actions au porteur de CHF 500 chacune		
90 actions au porteur de CHF 250 chacune		
10 actions au porteur de CHF 125 chacune		
Représentant le 12,85% (N-1 : 12,85%) du capital-actions		
Représentant le 12,85% (N-1 : 12,85%) du droit de vote		
Valeur au bilan	2 612 373	2 612 373
Participations		
1. Participations intégrées globalement		
1.1. STA Services Techniques Alpains SA, Sembrancher		
1387 actions nominatives de CHF 1000 chacune		
Représentant le 92,47% (N-1 : 92,47%) du capital-actions		
Représentant le 92,47% (N-1 : 92,47%) du droit de vote		
Valeur au bilan	1 386 500	1 386 500
1.2. Verbier Sport Plus SA, Val de Bagnes		
100 actions nominatives de CHF 1000 chacune		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du capital-actions		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	100 000	100 000
1.3. Tzoum'Evasion Sàrl, Riddes		
181 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 75,42% (N-1 : 50,83%) du capital-actions		
Représentant le 75,42% (N-1 : 50,83%) du droit de vote		
Valeur au bilan	75 419	50 834
1.4. T-Shop Sàrl, Riddes		
101 parts sociales de CHF 100 chacune		
Représentant le 50,50% (N-1 : 50,50%) du capital social		
Représentant le 50,50% (N-1 : 50,50%) du droit de vote		
Valeur au bilan	10 100	10 100
1.5. T-Resort SA, Val de Bagnes		
200 actions nominatives de CHF 1000 chacune		
Représentant le 50,00% (N-1 : 00,00%) du capital-actions		
Représentant le 50,00% (N-1 : 00,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	100 000	0

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
2. Participations mises en équivalence		
2.1. T-One SA, Val de Bagnes		
25 000 actions nominatives de CHF 10 chacune		
Représentant le 50,00% (N-1 : 25,00%) du capital-actions		
Représentant le 50,00% (N-1 : 25,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	1 500 000	250 000
2.2. Télé-Thyon SA, Vex		
24 536 actions nominatives de CHF 100 chacune		
84 actions au porteur de CHF 100 chacune		
Représentant le 30,77% (N-1 : 30,77%) du capital-actions		
Représentant le 30,77% (N-1 : 30,77%) du droit de vote		
Valeur au bilan	2 980 862	2 980 862
2.3. Mayens de Bruson Promotion SA, Val de Bagnes		
50 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du capital-actions		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
2.4. Chez Dany SA, Val de Bagnes		
5 000 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 33,33% (N-1 : 33,33%) du capital-actions		
Représentant le 33,33% (N-1 : 33,33%) du droit de vote		
Valeur au bilan	500 000	500 000
2.5. GeoSNOW SA en liquidation, Sembrancher		
50 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du capital-actions		
Représentant le 50,00% (N-1 : 50,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	50 000	50 000
3. Autres titres de participations		
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz		
25 actions nominatives de CHF 1 000 chacune		
Représentant le 25,00% (N-1 : 25,00%) du capital-actions		
Représentant le 25,00% (N-1 : 25,00%) du droit de vote		
Valeur au bilan	25 000	25 000
4. Provision pour dépréciation des titres et participations	696 896	696 896

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Tous les leasings sont activés		
Valeur nette comptable		
Télesiège des Attelas	60 681	68 365
Télécabine de la Tzoumaz	191 971	322 791
Télesiège Mayentzet	1 193 038	1 452 032
Télécabine Châble Mayens de Bruson	6 482 975	6 518 449
Engagements de leasing		
Télesiège des Attelas	1 174 398	1 826 842
Télécabine de la Tzoumaz	1 442 943	2 143 991
Télesiège Mayentzet	2 802 078	3 263 886
Télécabine Châble Mayens de Bruson	4 624 030	5 278 531

Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples :
Co-propriété Mont-Fort et Bar des Etablons.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 6 millions en raison de la convention de postposition signée dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA accordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

(en CHF)

	31.10.2020	31.10.2019
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	8 918 381	9 576 226
Actifs gagés pour propre compte	3 431 739	3 509 464
Explication concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période		
Coupons prescrits	7 001	3 510
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	7 001	3 510
Liste des actionnaires importants		
Paul et Christian Burrus	29,27%	28,70%
Commune et bourgeoisie de Val de Bagnes	25,84%	25,84%
Groupe d'actionnaires du Val de Bagnes et d'Entremont	8,41%	8,21%
Groupe d'actionnaires de la station	4,53%	4,53%

9.4 RÉPARTITION DU RÉSULTAT AU BILAN

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

(en kCHF)

		2019-2020	2018-2019
Report à nouveau	1 ^{er} novembre	22 276 560	19 574 159
Résultat de l'exercice		2 527 972	2 702 401
Résultat à disposition au	31 octobre	24 804 532	22 276 560
Dividendes		0	0
Report à nouveau		24 804 532	22 276 560
TOTAL RÉPARTI		24 804 532	22 276 560

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE TÉLÉVERBIER SA, À VAL DE BAGNES



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de TELEVERBIER S.A., comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2020.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 65 à 71) pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Nous considérons l'évaluation des immobilisations corporelles comme un élément clé de l'audit étant donné le degré de subjectivité important dans la détermination des durées d'amortissement et le caractère significatif de la rubrique.

Au 31 octobre 2020, la rubrique «Immobilisations corporelles» s'élève à KCHF 45'228 sur un total de bilan de KCHF 83'454. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Le groupe obtient des concessions de l'Office Fédéral des Transports (OFT) par installation pour une durée définie avec des possibilités de prolongation. Dès le 1er janvier 2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total est amortie séparément. Chaque année les durées d'amortissement sont revues et adaptées, notamment lorsqu'il est hautement probable que la durée d'une concession soit modifiée.

Procédures d'audit en réponse à cet élément clé

Nous avons effectué une revue du processus de gestion des immobilisations par le biais d'un test de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception des contrôles et leur implémentation. Nous avons également conçu et réalisé des tests de procédures pour recueillir des éléments probants suffisants et appropriés quant à l'efficacité du fonctionnement des contrôles.

Un entretien préliminaire a été effectué avec la direction afin de déterminer et d'évaluer les paramètres retenus dans la détermination des durées d'amortissements. Nous avons vérifié l'application correcte des durées d'amortissement fixées annuellement par la direction financière et approuvées par le Comité d'audit sur la base des indications transmises par la direction technique et des justifications des concessions. Pour les remontées mécaniques, nous avons vérifié les durées d'amortissement de chaque partie d'une installation ayant un coût significatif au regard de leur durée d'utilité propre et de celle de l'installation. En outre, nous nous sommes assurés que les durées d'amortissement statutaires ne dépassaient pas les durées fixées par la direction.

En plus des procédures analytiques de substance réalisées sur les valeurs des immobilisations corporelles et les amortissements, nous avons testé par échantillonnage les acquisitions, les cessions et les amortissements ainsi que la concordance entre le module des immobilisations corporelles et la comptabilité générale.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations

correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit. Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéficiaire au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

FIDUCIAIRE FIDAG SA



Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable



Jessy Rudaz
Expert-réviser agréé

Martigny, le 26 février 2021

Exemplaire numérique

ONT COLLABORÉ POUR LA SOCIÉTÉ EN 2019/2020

ABBET Damien | ADHIKARI Dhan Bahadur | AGABIO Cristina | AGNES-CHOAIN Martin | ALÁÍMO Yohan | ALLAMAN Ismaël
ALLAMAN Samuel | ALVES DE SOUZA Geoffrey | AMAUDRUZ Paul-Victor | ANTONIN Catherine | ARBO RUIZ David
ARLETTAZ Raphaël | ARNAUD Romuald | ASENJO CRUZ Borja | ASSERAF Magali | ASSOUAN KONE Olivia Carene | AUBERT Samuel
BAGNOUD Ghislaine | BALLEYS Alain | BALOGE Mélanie | BALTZINGER Manon | BARBEN Frédéric | BARBEN Valérie
BARR Loriane | BASTIN Chandra | BAUDIN Aline | BAUP Ana | BECK Arnaud | BEITES Arnaud | BEKKOUCHE Erwan | BELO
FRANCO Hugo | BELTRAMI Matteo | BEN M'RABET Denis | BENFATTO Johanna | BENNINGER Coline | BERCLAZ Gianni
BERCLAZ Mégane | BERGUERAND Céline | BESSARD Anne-Françoise | BESSARD Céline | BESSE Georges | BESSE Jean-Pierre
BESSE Ana | BESSON David | BESSON Inacyara | BESSON Patricia | BESSON Sophie | BIGOT Ronan | BINGGELI Chantal
BISELX Marion | BLANC Pietro | BLANC Séverine | BLANCHET Elodie | BLANCHET Elodie | BLEVIN Marine | BOFFELLI Lucia
BOHNET Emily | BORTONE Daniel | BOSCARDIN Monica | BOSQ Manon | BOTILDE Adrien | BOURGEOIS Jérémie | BOVEY Sébastien
BRADY John | BRAUN Yann | BROSSEAU Kaledé | BRUCHEZ Etienne | BRUCHEZ Flory | BRUCHEZ Jacques | BRUCHEZ Jean-Marc
BRUCHEZ Jean-Paul | BRUCHEZ Nicolas | BRUCHEZ Tanya | BRULHART-FAVRE Valérie | CACHAT Joël | CAMPO Ophélie
CANTENOT Brice | CANTINI Fabien | CARRON Jean-Marie | CASANOVA Raymond | CATTANEO Romano | CHABELARD Noé
CHAMPSAUR Gérald | CHAMPY Alexandre | CHARBONNET Chantal | CHELABI Myriam | CHRISTINAT Thierry | CLAIVOZ Ange Albano
CONTAT Eric | CONTIER Carine | COQUOZ Joaquim | COQUOZ Manon | CORTHAY Baptiste | CORTHAY Bertrand | CORTHAY Flora
CORTHAY DURRER Anne-Claude | COUSSEAU Laurence | COUTAZ Melvyn | CRAYSSAC Gérard | CRETENAND Rébecca
CROITOR Marius Nicolae | DA SILVA LEAL Agostinho Paulo | DAGUZAN Julien | DAMAS GASPARD Paulo Jorge | DARBELLAY Camille
DARBELLAY Jean-Louis | DARBELLAY Rémy | DARBELLAY Sébastien | DARBELLAY Thierry | DAVASSE Emmanuelle | DE ARAUJO
LOPES Pedro Miguel | DE CASTRO Jérôme | DE GUEYER Thibaut | DE JESUS BENTO Teresa | DE MELO CARDOSO Paula Natalina
DE PROST Vincent | DE SANTI Paolo | DEBONS Charles | DECAILLET Yoann | DELEGLISE Jean-Claude | DELEGLISE Jean-Marc
DELEZE Malik | DELFIN Ugo | DELITROZ Jocelyne | DELY Macha | DENICOL Florent | DENICOL Julien | DESLARZES Christophe
DESSIMOZ Adrien | DI CIANNI Loïc | DI LITTA Thomas | DIAS Nuno | DIETZ Laetitia | DORSAZ Gautier | DORSAZ Jérôme
DOS SANTOS MELO André | DUMOULIN Christian | DUMOULIN Steve | DUPRAS Corentin | DUPUY Arnaud | EL KHALLOUKI Sarah
ESTEVEZ Guayarmina | ESTEVEZ MARTIN Enrique | EVEILLARD Coralie | EVESQUE Camille | FARQUET Hélène | FAUQUET Noémie
FAURE David | FAURE Morgane | FAVRE Dominique | FAVRE Georges-André | FELLAY Baptiste | FELLAY Faustine | FELLAY Jonathan
FELLAY Lionel | FELLAY Marc | FELLAY Pascal | FELLAY Sylviane | FELLAY Tristan | FELLAY-TROILLET Laetitia | FERNANDEZ Melina
FERNANDEZ MAESTU Gustavo | FILLIEZ Christian | FILLIEZ Daniel | FILLIEZ Jean-Henri | FORMAZ Alain | FORMAZ Denis
FORT Eddy | FORT Yannick | FRANTZ Joanna | FROSSARD Eloïse | FUMEAUX Edith | GABBUD Eric | GABBUD Michel
GABBUD Océane | GABIOUD Guillaume | GABIOUD Robin | GABIOUD Sarah | GABRIEL Fabrice | GAILLARD Mickaël
GAIMARD Allan | GALLAY Thierry | GANTNER Carole | GARD Damien | GARD Jérémy | GARD Martial | GARD Pierrot
GATTONI Luca | GAY Nicolas | GAY-DES-COMBES Yann | GEGIC Safet | GEOFFROY Marine | GEORIS Marc | GEORIS Marion
GEOURJON Floriane | GEX Mirella | GFELLER Jean-Luc | GILLIOZ Marie-France | GILLIOZ Pascal | GILLIOZ Patrick
GIOVANOLA Cindy | GIOVANOLA Cédric | GIRARD Teddy | GODART-CORTHAY Danielle | GOMES LOPES Joël | GOUVEIA
GOMES LOPES Idalia | GRANGE Christophe | GRANGE Nicolas | GROSS-RAGUENES Perrine | GROSS-RAGUENES Perrine
GUEX Stéphane | GUIGOZ Jean-Bernard | GUIGOZ John | GUY Arnaud | HABERSAAT Maxime | HARI Jonathan | HERIN Maryse
HIROZ Jonathan | HIROZ Lucile | HOFMANN Christian | HOFMANN Mathias | HOUITTE Sassandra | HUELGA Eddy
HUGON Sylvain | ITHIER Annie | JACQUEMIN Tristan | JAMIESON Victoria | JEHANNO François | JILEK Milan | JOLIVET Maxime
JORIS Marianne | JORIS Thomas | JULLIER Alexandre | KALBERMATTER Valentin | KEIM Damien | KEREMPICHON Jennifer
KESTELOOT Morgane | KUBON Nils | KUKALAJ Lumturije | LA CROIX Julien | LAGREE Claire | LAMBIEL Marie-Antoinette
LANCELOT Floriane | LAPERTOT Marine | LATTION Méлина | LATTION Sandrine | LAYRE Amandine | LEBRUN Bertrand

LEHNER Nathalie | LEHNER Vincent | LEJEUNE Laëtitia | LEVRAND Daniel | L'HERMITE Henrik | LIODENOT David | LOPEZ MARTIN Jesus | LOVEY Emilien | LOVEY Johnny | LOVEY Ludovic | LOVEY Vincent | LUISIER Antoine | LUISIER Cécilyne | LUISIER Daniel | LUISIER Jean-Paul | LUISIER Nicolas | LUQUE VALDELOMAR Maria del Pilar | MAFFIOLI Lucas | MAILLARD Jonas | MARCON Périne | MARE Franck | MARET Adrienne | MARET Antoine | MARET Arlette | MARET Christophe | MARET Eric | MARET Fabien | MARET Fabien | MARET Jean-François | MARET Jean-Sébastien | MARET Marie-Ange | MARET Murielle | MARET Pamela | MARET Pascal | MARET Roger | MARET Steve | MARET Valérie | MARET Willy | MARET Yan | MARET Yves | MARET-DUMOULIN Marianne | MARET-MICHELLOD Christine | MARGUERETTAZ Laura | MARSAN Aurélie | MARTIN Cédric | MARTIN Rosa-Francesca | MARTINEZ MARCO José Antonio | MARTINOD Vincent | MATHIEU Maxime | MAXIMIANO FERREIRA Luis Filipe | MAY Norbert | MAY Raphaël | MAY Steve | MAY Lionel | MAY Damien | MAY Roxane | MAYE Mallory | MAZAREI Sam | MCLAUGHLIN Connor | MECA Christophe | MELONI Nicolas | METENIER Sébastien | METROZ Alain | MICHAUD Lionel | MICHAUD Nicolas | MICHAUD Xavier | MICHELI François | MICHELLOD Alain | MICHELLOD Alain | MICHELLOD Françoise | MICHELLOD Jérémy | MICHELLOD Laurent | MICHELLOD Mélanie | MICHELLOD Stéphanie | MICHELLOD Thomas | MONNET Florence | MONNET Henri-Charles | MONNET Pascal | MONNET Pierre-Joseph | MONNET Pierre-Louis | MONNET Anne-Marie | MONNET Julien | MONTEIRO Jorge Manuel | MOOS Carole | MORAND Myriam | MOREIRA AMARAL Luis Filipe | MOREIRA AMARAL Miguel Ângelo | MOSA Cyrielle | MOTTE William | MOTTET Alexandre | MOULIN Diego | MOULIN Gaëlle | MOULIN Valérie | MURISIER Gérard | MUSSI Valentina | NAVILLOUX Fabien | NOTI Jean-Charles | NOWAK-DRABER Danuta | ODIET Grégory | OGGIER-JILEK Florence | ORLANDINI Luca | ORTEGA Megan | PACCOLAT Alain | PACCOLAT Marius | PAGLIOTTI Lionel | PALADINO Giuseppe | PARCHET Caroline | PEAN Delphine | PECASTAING Julien | PELLAUD Lily | PELLISSIER Claude | PELLISSIER Michaël | PELLISSIER Roland | PEREIRA DUARTE Nuno Filipe | PEREZ HINOJO Maria José | PERNEY Marie-Laure | PERRAUDIN Daria | PERRAUDIN Ginette | PERRAUDIN Marlène | PERRETEN Pierre-André | PERRINJAQUET Stephan | PFISTER Alexandre | PFISTER Yves | PINTO VIEIRA Pedro Filipe | PIOT Antoine | PIQUEREZ Anthony | PISTORIUS Manuel | PLATHEY Alexandre | PORGES David | PUCCETTI Matilde | QUENTIN Rémi | QUINODOZ Marc | QUIROZ LASPRILLA Diana Paola | RABOUD Matthias | RACOIS Gabriel | RAMOS Mahran | RAPPAZ Sabine | RAUSIS Jean-Michel | REUSE Francis | REUSE François | REUSE-DORSAZ Marthe | REYNOSO Federico | RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL Manuel Luis | RIBEIRO DO AMARAL Anibal Joaquim | RICHARD Benoît | RIVA Loïs | ROBOT-TAMBORINI Chrystal | ROCHETIN Camille | RODUIT Mathieu | RODUIT Maxence | ROGGO Louis | ROGGO Martin | ROGGO Thomas | ROLLIER Lenny | ROSERENS Justin | ROSERENS SCHALBETTER Monique | ROSSET Frédéric | ROSSIER Maël | RUGHOO-BOURGEOIS Monique | RUOSS Guillermo | RUOSS VILLANUEVA Joshua | SARRASIN David | SARRASIN Johny | SARRASIN Marcel | SAULNIER Gabriel | SCHMITT Claire | SCHNEITER Lorenz | SECHAUD Julien | SERRA Maxime | SEZNEC-POCHIC Jérémy | SIBY Coumba | SNIDER Patrick | SPINELLI Martin Adrian | SUBILIA Manon | SUBILIA BERSIER Micheline | TARAMARCAZ Loïs | TAVARES FERREIRA André Filipe | TEINTURIER Aurélie | TEINTURIER Denis | TEITGEN Cyril | TEIXEIRA CORREIA João Miguel | TERRETTAZ Didier | TEULET Méryl | THENIERE Clarisse | THOMAS Laurent | TINGUELY Lou | TISSIERES Corinne | TISSOT Luc | TORELLO Yannick | TORNAY Emmanuel | TORNAY Jean-Pascal | TORNAY Nicolas | TORNAY Yannick | TOURMEAU Bertrand | TOUSIGNANT Sophie | TREINTA Ana | TROILLET Claude | TROILLET Jacky | TROILLET Raphaël | TRONCHOT Simon | TUAZ Kay-Line | TURBERG Claude | TURCHI Gérald | UDRIOT Sarah | UNGEMACHT Fabrice | UNGEMACHT Patrick | VAILLEAU Léa | VALDENNAIRE Dominique | VALFREDINI Isabelle | VALLE MALLO Antonio | VAN DER STEEN Jonathan | VARALLI Patrick | VAUCHER Leila | VAUCHER Laurent | VAUDAN Alexandre | VAUDAN Anne-Dolorès | VAUDAN Kétil | VAUDAN Laura | VELEN Xavier | VICTORIA Sophie | VIGEANNEL Pierre-André | VIGNAUD Cécile | VILLANUEVA-RUOSS Maria Soledad | VILLARD Anne | VISUS Marlène | VOLLUZ Danila | VOUIILLAMOZ Adrien | VOUIILLAMOZ Eva | VOUIILLAMOZ Jean-Marc | VOUIILLAMOZ Misaël | VOUIILLAMOZ Paul-André | VOUIILLAMOZ Johan | WEISHAUPHT Gianmarco | WICHT Roméo | ZARRILLO-FAVRE Clarisse | ZINAOUI-CARRUPT Claudine | ZUFFEREY Jennifer

Impressum

Edition : Téléverbier

Rédaction : Téléverbier, Le fin mot Communication

Conception : Le fin mot Communication

Crédits photos : Téléverbier

Impression : Valmedia AG, Viège

Tirage : 200 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur notre site www.televerbier.ch



Téléverbier SA

CP 419, CH – 1936 Verbier

+41 (0)27 775 25 11

info@televerbier.ch

www.televerbier.ch

